

LE BULLETIN DES AGRICULTEURS

Le sol est notre plus grande force

MONTREAL, 12 SEPTEMBRE 1935

CINQ SOUS LE NUMERO

Politique dangereuse Les actualités de la semaine

Le blé de l'Ouest à \$0.87½ le boisseau — \$12,000,000 pour l'Alberta — De telles mesures peuvent conduire loin

Nos lecteurs qui ont parcouru les journaux en fin de semaine y ont lu ceci: "Le Très Honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada, a fixé le prix minimum de la récolte de blé de 1935 à 87½ cents le boisseau. Les producteurs peuvent dès maintenant expédier la quantité qu'ils voudront aux entrepôts du Gouvernement. Ils recevront de la Commission une garantie de ce prix minimum et pourront se servir de "leur billet" dans leurs transactions". Quelque chose d'un prêt de \$12,000,000. Sans vouloir analyser ces deux décisions pour le moins étranges, nous nous permettons quelques considérations que nous croyons à leur place dans une publication comme la nôtre.

Le "Crédit Social" — la doctrine du nouveau parti Aberhart — de l'avis de la majorité des hommes d'Etat, de nos économistes, à quelque parti qu'ils appartiennent, est irréalisable et même dangereuse parce qu'il ouvre la porte à toutes sortes de théories subversives qui peuvent amener l'écroulement de tout notre édifice économique et social. Voici la promesse la plus alléchante du "Crédit Social". Le Premier Ministre Aberhart a certifié que tout adhérent habitant l'Alberta recevrait, sous son régime, une rétribution mensuelle de \$25.00. Mais pour donner, et le faire posséder! Or, les coffres de l'Etat étaient vides. Impossible, croyait-on, de remplir un tel engagement. Eh! bien, le premier ministre albertain est en train de démentir cette croyance et de l'argent, il sait où en trouver. C'est au premier ministre du Canada qu'il s'adresse et c'est le Trésorier Fédéral qui lui permettra de réaliser ses promesses électorales. Les représentants du "Crédit Social" pourront se vanter tout prochainement auprès de leurs commentateurs de tenir leurs promesses. Mais qui remplit les coffres du Dominion? N'est-ce pas les provinces le constituant? Et voilà! Les provinces qui ont dénoncé le Nouveau Parti continueront maintenant à sa subsistance. Etrange! Nous laissons à nos lecteurs le soin de conclure eux-mêmes.

Les prix moyens obtenus par nos producteurs de blé de l'Ouest, pour les cinq dernières années ont été les suivants:

1931	\$0.643c
1932	\$0.598c
1933	\$0.543c
1934	\$0.681c
1935	\$0.873c

Les prix de cette denrée, on le sait, sont fixés par le marché mondial. Les pays importateurs quels qu'ils soient, l'Angleterre comme les autres, achèteront notre blé à 87½c le boisseau SEULEMENT s'ils ne peuvent s'en procurer ailleurs à un prix plus avantageux. Souhaitons à nos producteurs tout le succès possible! Il ne faut pas oublier pourtant que le remboursement du prix de leur récolte aux producteurs qui expédieront sur une grande échelle leur marchandise aux entrepôts du Gouvernement exigera des sommes énormes. Ces déboursés, c'est encore le Trésor fédéral qui les fera. Il faudra opérer des emprunts dispendieux toujours que devront payer en définitive les habitants de ce pays. Une portion de la population canadienne sera favorisée au détriment de l'autre et dans le cas qui nous occupe, c'est l'Est qui paiera pour l'Ouest. En a-t-il été autrement depuis quelques années?

Plusieurs se sont élevés contre cette tendance: "Tout pour l'Ouest, rien pour l'Est". Nous nous demandons s'il n'y a pas beaucoup de vrai dans cet avis. Nous avons vu et avons encore dans l'Est, des producteurs agricoles qui ne reçoivent pas pour leurs récoltes tout l'argent qu'il faudrait. Nos gens ne réussissent pas à vendre toutes les pommes de terre, tout le lait, tout le tabac, etc., comme ils le voudraient. Ou bien, ils en disposent à des prix avilés. Nous leur suggérons d'adresser, à leur tour, des réclamations au Gouvernement fédéral pour voir quel accueil il leur sera fait. Ils ont droit, eux aussi, à la même considération puisqu'ils font partie du même Dominion.

Notre impression bien franche est que nous sommes embarqués dans une ligne mauvaise galère. Toute administration destinée à accroître le fardeau des contribuables, à augmenter la dette nationale, ne saurait être recommandable. Un jour ou l'autre, il faudra bien payer ses comptes ou déclarer faillite! Nous croyons le temps venu de construire solidement au lieu de ne poser que des pièces destinées à masquer plus ou moins bien les saillies par où s'écoule lentement mais sûrement le reste de vie que nous pouvons avoir. Il est temps pour tous les gens bien pensants, de se rappeler que ce n'est pas en accumulant dettes sur dettes que nous corrigerons les difficultés des temps! Faisons connaître le fait pour toutes nos opinions bien arrêtées là-dessus avant que la situation ne devienne intolérable.

Robert RAYNAULD

"Tribune libre"

Après quelques mois consacrés à l'organisation de rubriques nouvelles dans le "Bulletin des Agriculteurs", nous voulons maintenant redonner une vie nouvelle à quelques anciennes un peu négligées.

Fort en vogue dans le passé étaient les lettres ouvertes publiées sous le titre général de "tribune libre". On a voulu faire croire en certains milieux que nous nous désintéressions de ces écrits de lecteurs. On nous a même accusé — ce qui n'a eu le don que de nous amuser — de toutes sortes de "mauvaises intentions". C'est s'être donné beaucoup de mal pour rien.

Quoi qu'il en soit, la publication de "lettres ouvertes" reste à l'honneur chez nous et ceux qui voudront user de notre hospitalité franche et cordiale seront les bienvenus.

Nous permettrai-on de rappeler certains points ou règles de mise partout dans la rédaction de ces écrits?

Nos écrivains occasionnels voudront bien, en premier lieu, prendre bonne note qu'ils sont les seuls responsables de leurs écrits. Nous n'entendons nullement engager notre responsabilité personnelle pas plus que nous entendons nécessairement la valeur de idées émises. C'est dire que tout cultivateur le désirant pourra venir déposer en "tribune libre" également — à toute expression d'idées qu'il ne juge pas conforme à la vérité, sans que la Direction de notre hebdomadaire prenne parti pour l'une ou l'autre cause.

Si l'on croit à propos de s'attaquer à des idées ou à des "décisions", il faut bien garder dans l'esprit toujours qu'elles viennent d'hommes. "Tout homme peut errer", mais chacun a droit à la justice, à la charité de la part d'autrui. Aussi, nous permettrons-nous de corriger certaines expressions trop fortes ou des attaques trop violentes portées contre des "hommes". Ce faisant, nous conserverons à ces "lettres ouvertes", nous en avons l'espoir, le ton digne qui leur convient. Et qui sait, nous éviterons peut-être à leurs auteurs des désagréments très sérieux. En effet, toute attaque directe portée contre l'honneur, la réputation d'autrui peut entraîner des actions en dommages dispendieuses dont le règlement se fait toujours devant les tribunaux. Encore une fois, le "Bulletin des Agriculteurs" ne saurait être tenu responsable de la véracité et de la valeur intrinsèque des opinions émises par ses abonnés.

Les appels trop enflammés — ils sont à craindre en ces temps électoraux — seront impitoyablement rejetés. Chaque citoyen est libre de penser comme il l'entend, doit voter selon sa conscience. Inutile pourtant de songer à se créer des partisans "à titre gracieux" par l'intermédiaire de notre journal. Ceux qui voudront le faire devront en agir comme le Parti Conservateur dans le présent numéro: "ACHETER DE L'ESPACE". Les autres groupements, libéral, "reconstructionniste", seront les bienvenus chez nous si leurs organisateurs à leur tour jugent à propos de nous employer. Ce n'est que justice! Pourquoi donner nos colonnes gratuitement à un groupe quel qu'il soit, lorsque son ou ses adversaires paient pour le même privilège? Pouvons-nous user de deux poids et deux mesures?

Voilà qui est bien entendu, nous l'espérons. Nous invitons cordialement nos lecteurs à se servir de nos colonnes. Qu'ils veuillent bien limiter leurs écrits à un tiers de colonne tout au plus. Il faut aussi déclarer son nom et adresse; manquer à ce point, c'est être assuré que l'écrit ne sera jamais publié. On voudra bien aussi écrire lisiblement et d'un seul côté de la feuille; les typographes fournissent un travail long et minutieux et ils méritent bien quelque considération, n'est-ce pas?

Nous laissons maintenant la parole à nos rédacteurs bénévoles.

Robert RAYNAULD

Nos annonceurs sont vos amis et les nôtres! Entre amis, on se donne un coup de main, n'est-ce pas? Ne les oubliez pas alors.

QUEBEC

Les médecins attachés aux dispensaires des diverses institutions hospitalières de Montréal refusent de continuer à donner leurs soins gratuitement aux indigents et menacent de faire la grève s'ils n'obtiennent pas justice d'ici le 1er octobre prochain. La situation est très tendue entre les médecins et les administrateurs des hôpitaux. L'hon. L. A. Taschereau a accepté de recevoir, le 25 courant, les représentants des deux groupes. Les hôpitaux profiteront de cette entrevue pour demander un octroi pour pouvoir rémunérer les médecins charitables. Nos médecins aiment bien rendre service à leur prochain, mais encore faut-il qu'ils trouvent leur subsistance dans l'exercice de leur profession; ils estiment qu'il est grandement temps de mettre en pratique le dicton qui dit: "Charité bien ordonnée commence par soi!"

S. E. Mgr F.-X. Ross, évêque de Gaspé, accompagné du clergé et des principaux citoyens de Cap-Chat, s'est rendu à la colonie Saint-Octave de l'Avenir pour y bénir la chapelle et saluer en même temps les nouvelles gens de la région. Les colons ont fait honneur à leur distingué visiteur.

M. Adélar Picher, protonotaire du comté d'Arthabaska, et Mme Picher ont célébré leur cinquantième anniversaire de mariage. La messe d'action de grâce fut célébrée par le prêtre même qui, il y a cinquante ans, a béni leur mariage. Mgr A. Côté. Les jubilaires furent joyeusement fêtés par leurs enfants, parents et amis. Nous espérons sincèrement avoir le plaisir de rapporter la célébration de leurs noces de diamant; l'aurons-nous?

M. Aimé Deschênes, ci-devant substitut du procureur général et avocat de la région des lacs de Montmagny, a été nommé maître de postes à l'hôtel du gouvernement provincial. A Montmagny, M. Deschênes est remplacé par Me Léo K. Laflamme, ancien député du comté. Nos félicitations, messieurs.

L'exposition provinciale de Québec a remporté un succès plus complet que celui anticipé par les plus optimistes. Les exhibits étaient nombreux et fort intéressants. Les salles regorgeaient de gens qui venaient admirer les plus beaux produits de l'industrie et de l'agriculture. Pas moins de 100,000 personnes ont franchi l'entrée du parc de l'exposition; un beau "bouquet" aux organisateurs, n'est-ce pas?

Les bâties devant servir à l'école des gardes-forestiers, bâties que le gouvernement provincial est en train d'élever à Duchesne, près du lac St-Joseph, sont maintenant presque terminées. Depuis lundi, cinquante élèves peuvent y suivre des cours. Actuellement, l'édifice principal est terminé, quant aux autres constructions, les quartiers des étudiants, elles seront prêtes sous peu.

M. Louis-Joseph-Eliás Leduc, ancien surintendant des usines de la pasteurisation du lait de la ville de Montréal, est décédé, à l'âge de 50 ans, après une longue maladie. M. Leduc était natif de Valleyfield. Entré à l'hôtel de ville de la métropole comme messager en 1902, il montra une telle ardeur au travail et un tel esprit d'initiative qu'il eût tôt fait de se mettre en évidence. Il aimait beaucoup les livres et sut profiter de ce bon penchant. A la famille éplorée, nous adressons nos meilleures sympathies.

Trois étoiles de tennis françaises, Jacques Brugnon, Christian Bousset et André Martin-Legeay, sont venues rencontrer nos meilleurs manieurs de raquettes, à Montréal. La rencontre fut très appréciée des milliers d'amateurs qui se sont rendus pour les voir évoluer sur le parquet du Forum. Marcel Bainville, notre petit "as", a su plaire à l'assistance et a démontré une fois de plus sa supériorité sur tous les joueurs canadiens en faisant baisser pavillon au premier joueur de France, M. Christian Bousset. Il est plus que probable que le Canada rencontrera la France de nouveau, soit lors des éliminatoires pour la coupe Davis, emblème du championnat mondial, soit pour consolider la bonne entente entre les deux pays. Nous serons cordialement la main à Marcel; il n'est pas grand mais il y en a dedans!

"Québec gardera la régie des alcools", déclare M. Taschereau. N'en déplaise au rédacteur du "Boston Advertiser", qui a lancé le "canard". Ce n'est pas parce que les profits sont un peu moindres que dans le passé que nous devons abandonner la régie des liqueurs; au contraire, traitons bien la "poule aux œufs d'or", une nécessité et non un luxe, surtout en ces temps difficiles. Il ne faut pas trop en vouloir à ce rédacteur de sa pétarade, il ne faisait qu'exprimer sa tristesse de voir tant d'Américains quitter leur clocher, durant la saison estivale, pour venir admirer les beautés pittoresques et allétries de notre province. L'air est plus libre ici, il y a moins d'encombrement, de graille-ciel et de maisons de rapport!

L'hon. H. H. Stevens, chef du parti de la Restauration, qui a inauguré à Montréal sa campagne électorale dans la province de Québec, s'est dit enchanté de l'accueil enthousiaste qui lui fut fait. Au cours de l'assemblée de l'engagement des pays avant de l'engager dans une guerre étrangère, il traita ensuite de la pension de vieillesse et s'attarda à résoudre le problème de l'immigration. "Donnons du travail à nos chômeurs avant d'ouvrir nos portes à l'immigration", a déclaré l'ancien ministre du Commerce et de l'Industrie dans le cabinet Bennett.

La Belgique s'intéresse beaucoup à nos mines de l'Abitibi, car des capitalistes belges viennent de charger M. Michel Legraye, professeur de géologie à l'université de Liège, ingénieur-géologue de l'université de Stanford, en Californie, d'étudier notre région minière de l'Abitibi. M. Legraye déclare que "si ses patrons décident de prendre une participation dans le développement des mines de l'Abitibi c'est que celles-ci seront vraiment riches; elles auront été préalablement comparées avec celle du Congo belge". Le Canada éveille, en Europe, un intérêt chaque jour grandissant, par-là. Tant mieux; nous ne pouvons pas toujours passer pour des "sauvages" ou des trappeurs des bois, ne possédant autre chose que des forêts vierges.

L'association provinciale de la jeunesse libérale a tenu son congrès annuel à Québec, samedi dernier, auquel ont pris part tous nos grands chefs du parti libéral, tant du domaine fédéral que provincial. L'hon. L.-A. Taschereau a profité de l'occasion pour faire savoir aux dirigeants de demain que le parti libéral a besoin d'eux. "Exprimez vos idées, votre idéal, en soldats mais non en révoltés", s'est exclamé notre premier ministre au cours de son discours.

Au ralliement monstre au marché Saint-Roch, à Québec, samedi soir, le très honorable William Lyon Mackenzie King, chef du parti libéral fédéral, a dit que "le Canada s'oppose à la guerre". C'est vrai, de tout cœur! Selon M. King, "aucune action ne devra être prise par le Parlement sans un mandat spécial du peuple". Applaudissons à sa déclaration, elle vaut la peine qu'on y attache de l'importance, surtout en ces temps troublés où un conflit armé peut éclater d'un jour à l'autre en Afrique dont les ramifications s'étendent, dans le cas d'une guerre prolongée, à tous les pays de l'Europe.

L'ancien ministre de la justice dans le cabinet King, l'hon. M. Ernest Lapointe, alla plus loin et affirma qu'"aucun intérêt quelconque en Ethiopie ne vaut la vie d'un citoyen canadien". Que toutes les nations se tiennent hors de la lutte inévitable entre l'Ethiopie et l'Italie et localisent le conflit afin que la paix règne plus tôt sur le monde. Il sera toujours temps de donner le coup de mort au fascisme italien après que Mussolini aura abîmé sa machine dévastatrice, sapé la base financière de son pays, et que ses hordes auront été décimées et par la maladie et par le combat en Afrique. La justice qui n'a pas la force de son côté, doit taire ses émois si elle veut se faire respecter de la "canaille".

L. PELLETIER

Le prix minimum du lait

On conteste la légalité de la législation provinciale

M. le magistrat Gustave Marin a entendu hier la cause-type G. Simonneau, 2723, rue Notre-Dame est, laitier accusé d'avoir vendu du lait à un prix moindre que celui fixé par la Commission de l'Industrie laitière. Me S. Mendelsohn, procureur de Simonneau, prétend que la loi provinciale qui fixe des prix minimums pour le lait, est ultra-vires et inconstitutionnelle. Elle vient en conflit avec la loi fédérale des combinaisons qui défend de fixer des prix minimums pour aucune denrée. En plus, le fait de fixer des prix minimums est un privilège qui relève exclusivement des pouvoirs du gouvernement fédéral.

Me Aimé Geoffroy, avocat de la Couronne, répond que la loi fédérale des combinaisons ne défend la fixation des prix que pour les combinaisons illégales, ce qui n'est pas le cas présentement.

Me Joseph Cohen, procureur de la défense, riposte que la Commission de l'Industrie laitière est illégale, créée au détriment et à l'encontre de l'intérêt public, et surtout au détriment du consommateur. Si Québec a bien fait de protéger le fermier, il a erré quand il a dit: "Vous allez payer tant aux fermiers, mais vous, les producteurs, vous devez vendre le lait à un prix minimum." On a failli en fixant ce prix minimum pour le consommateur sans fixer de prix maximum. Québec a enfreint la loi des combinaisons et des trusts en n'imposant que le prix minimum. La loi de la commission agit au détriment du consommateur. La Législature a créé un trust en nommant cette Commission et ce prix minimum est à l'avantage exclusif des grandes compagnies.

Me Gustave Marin rendra sa décision le 1er octobre prochain.

Hausse du prix du lait

Depuis lundi dernier, le prix du lait est augmenté d'un sou la pinte dans toute la région de Montréal. Cette augmentation du prix du lait — qui est d'ailleurs saisonnière — est motivée par une augmentation du prix que les marchands de lait doivent payer aux producteurs, leurs fournisseurs. Cette augmentation passe de \$1.45 les 100 livres à \$1.77½, soit une hausse de 32.5 p. c.

Voici le texte de l'ordonnance de la Commission de l'Industrie laitière à cet effet, tel que publié dans le dernier numéro de la Gazette Officielle de Québec:

Tout marchand de lait doit payer directement à ses fournisseurs-producteurs, pour chaque 100 livres de lait dosant au moins 3.5% de matières grasses qu'il reçoit de ceux-ci, \$1.77 net F. A. B. Montréal, et verser entre les mains de la Commission de l'Industrie laitière de la province de Québec ½ sou pour chaque 100 livres de lait ainsi reçu. Le produit de la somme ainsi versée entre les mains de la Commission sera utilisé comme suit: une partie sera donnée à l'Association des Producteurs de Lait de Montréal au prorata des quantités fournies aux marchands de lait par ses membres en règle avec leur association, et l'autre partie sera utilisée par la Commission dans l'intérêt général de l'industrie laitière dans la région de Montréal. Ce prix de \$1.77 est susceptible d'augmenter ou de diminuer selon les variations du dosage du gras contenu dans le lait, conformément au "Règlement concernant le paiement du lait et de la crème".

Le prix du lait pasteurisé vendu ou livré par les marchands de lait aux distributeurs de lait est fixé à vingt-sept sous le gallon.

Sauf les dispositions de l'article 6 ci-dessus, nul ne peut, dans les limites de ladite région de Montréal, offrir, vendre ou livrer, à son domicile ou à son place d'affaires, ou au domicile de l'acheteur, du lait à des prix inférieurs à six sous la chopine et dix sous la pinte.

Nul ne peut, dans les limites de ladite région de Montréal, offrir, vendre ou livrer du lait à une épicerie, à un hôtel, à un restaurant, à une maison de pension, à un marchand ou à tout autre établissement de commerce, à un prix inférieur à trois sous le demi-gallon, quatre sous et demi la chopine et huit sous et demi la pinte. En ce qui concerne les maisons de pension, le présent article ne vise que les établissements généralement connus sous ce nom où, moyennant une considération pécuniaire, on sert trente repas ou plus par jour.

Sauf les dispositions des articles 4 et 6 nul ne peut, dans les limites de ladite région de Montréal, offrir, vendre ou livrer du lait en bidon à un prix inférieur à trente sous le gallon, pour toute quantité n'excédant pas trente gallons, et, pour

toute autre quantité, à un prix inférieur à vingt-huit sous le gallon.

Nul marchand de lait ne peut vendre, offrir ou livrer du lait en bidon destiné aux institutions de charité à un prix inférieur à vingt-huit sous le gallon.

Les usines de pasteurisation sont tenues de verser entre les mains de la Commission de l'Industrie laitière de la province de Québec ½ de sou pour chaque 100 livres de lait qu'elles reçoivent. Le produit de la somme ainsi versée entre les mains de la Commission sera remis au secrétaire général de l'Association des Distributeurs de Lait de la province de Québec, proportionnellement au montant versé par les membres en règle avec ladite Association.

La présente ordonnance annule toutes les autres ordonnances concernant la région de Montréal et entre en vigueur le 9 septembre 1935.

La région de Montréal comprend les municipalités suivantes, situées dans le district judiciaire de Montréal, savoir: la cité de Montréal, la cité d'Outremont, la cité de Westmount, la ville de Montréal-Ouest, la cité de Verdun, la cité de Lachine, la cité de Longueuil, la cité de Saint-Lambert, la ville de Dorval, la ville de Pointe-Claire, la ville de Montréal-Est, la ville de Mont-Royal, la ville de Saint-Laurent, la ville de Saint-Michel, la ville de Montréal-Nord, la ville de Saint-Pierre, la ville de LaSalle, la ville de Greenfield Park, la ville de Montréal-Sud et la ville de Pointe-aux-Trembles.

Le présent article ne vise que les établissements généralement connus sous ce nom où, moyennant une considération pécuniaire, on sert trente repas ou plus par jour.

Sauf les dispositions des articles 4 et 6 nul ne peut, dans les limites de ladite région de Montréal, offrir, vendre ou livrer du lait en bidon à un prix inférieur à trente sous le gallon, pour toute quantité n'excédant pas trente gallons, et, pour

Faits divers

Blessé par un auto

Acton-Vale. — Le jeune Siméon Martineau a été frappé par un auto, dans le rang de Ste-Christine et légèrement blessé.

Une chute néfaste

Rimouski. — M. Abraham Bois, âgé de 60 ans, est tombé du premier étage de sa demeure et a succombé à ses blessures peu après son arrivée à l'hôpital.

Un saut mortel

Rivière-du-Loup. — M. Jean-Paul Bernier a été gravement blessé en sautant d'un camion en marche. Il a succombé à ses blessures.

Une maison incendiée

Québec. — La maison de M. Joseph Denis, de Neuville, a été détruite par les flammes. Au moment où l'incendie a éclaté, le père, la mère, quatre enfants et la grand-mère étaient dans la maison. Ces sept personnes purent se sauver.

Blessé par un auto

Lauzon. — Un enfant de 7 ans, Yvon Turcotte, de Lauzon, a été frappé par un auto américain. L'enfant sortit soudainement d'une

ruelle et se jeta sur l'auto. Il a été gravement blessé et transporté à l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Accident d'auto

St-Frédéric. — Un auto américain a capoté dans un fossé sur la route de Beauce Junction-Sherbrooke, à un mille du village de St-Frédéric. Une femme a été blessée au front et a été pansée par le Dr Chrétien, de St-Frédéric. Les quatre autres occupants de l'auto n'ont souffert que d'un léger choc nerveux.

Un coûteux incendie

Dorion. — Un incendie a détruit la grange de M. Placide Pilon, de Vaudreuil, et tout son contenu, la récolte de foin et les machines agricoles. Un boeuf et deux vaches ont aussi péri dans cet incendie. La cause est inconnue. Les pertes sont évaluées à \$3,000. Il y a peu d'assurances.

Coupable d'avoir trompé sur la qualité des œufs

Coupable d'avoir vendu des œufs dont la qualité ne correspondait pas à celle qui était marquée sur la boîte, la United Poultry and Egg Company, 111 est, rue Roy, a été condamnée à \$100 d'amende et aux frais par le juge Jules Desmarois. La preuve a démontré que la compagnie faisait le commerce du gros et que la boîte d'œufs qui a servi d'exhibit au procès était envoyée à un marchand détaillant.

Victime d'une syncope

Sorel. — En revenant des régates de Sorel, dans le yacht de M. Joseph Vary, de St-Ours sur Richelieu, M. Adélar Régnière, 31 ans, s'est noyé dans le Richelieu dans des circonstances tragiques.

Comme le yacht de M. Vary arrivait à destination, M. Régnière sautait une amarre pour la lancer vers le rivage. Tout à coup il disparut. On se mit à faire des recherches, et quinze minutes plus tard on repêcha le cadavre près de l'embarcation. La respiration artificielle fut pratiquée mais sans succès. Le coroner J. H. Dupré, de St-Robert, a rendu un verdict de mort accidentelle due probablement à une syncope.

Pas d'assurance

Dalhousie, N.-B. — Un incendie a détruit la maison et la grange de M. Mathias Lévesque et leur contenu. Les pertes sont évaluées à près de \$5,000. M. Lévesque n'avait pas d'assurance.

IMPORTANT

Nos abonnés qui ont déjà reçu notre lettre-circulaire peuvent nous retourner leur argent sans avoir à affranchir leur lettre. C'est pour cette raison que nous incluons une enveloppe tout imprimée. Nous paierons les frais de port nous-mêmes, dès qu'elle nous sera remise.

Danger Signalé!

Moment d'anxiété pour les employés du train! Quelque part, dans l'ombre, le danger guette. Mais le vigilant garde-voie signale de sa lanterne et de son drapeau et le train finalement s'arrête. Le danger est évité.

La Nature a pourvu votre corps d'un "garde-voie".

- Quand vous vous sentez fatigué et déprimé.
- Quand vous ne pouvez ni manger ni dormir.
- Quand vous souffrez de:

Maux de Tête, Irrégularité des Intestins, Nervosité, Rhumes Ordinaires, Impureté de la Peau, Constipation, Accès de Bile

C'est alors que le "garde-voie" est à l'oeuvre. C'est le moment opportun de prendre

LE NOVORO DU DR PIERRE

Ce remarquable remède préparé à l'aide de plantes, graines et racines ayant des propriétés médicales, aide la digestion, tonifie les fonctions de l'estomac, débarrasse le système des matières impures et aide ainsi la nature à édifier un corps robuste et sain.

Quatre générations de personnes souffrantes ont éprouvé la valeur du Novoro du Dr. Pierre et il est aujourd'hui devenu le remède du foyer pour des millions de personnes. Soyez prêt lorsque votre "garde-voie" signalera le "Danger!"

Offre Spéciale: Le Novoro du Dr Pierre n'est pas un article commercial ordinaire. Il est vendu exclusivement par des agents locaux. Si vous nous envoyez Un Dollar et le coupon vous recevrez une bouteille de 14 onces de cette médecine, par colis postal, frais de poste payés.

Dr. Peter Fahrney & Sons Co. 2501 Washington Blvd. CHICAGO, ILL. Livré au Canada sans frais de douane.



Dr. Peter Fahrney & Sons Co. Coupon No C2461 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill. Veuillez trouver ci-joint Un Dollar. Envoyez-moi une Bouteille d'essai de Novoro du Dr. Pierre.

Nom: Adresse: Bureau de Poste:

TRIBUNE LIBRE

Tous nos lecteurs sont invités à nous adresser leurs idées sur toutes questions de nature à intéresser leurs confrères. Ils doivent le faire cependant en se rappelant que l'honnêteté, la justice et la charité ne doivent pas être oubliées dans la rédaction de ces écrits. Les appels directs à l'esprit de parti, conservateur, libéral, "actionniste", ou autre, ne seront pas acceptés. Toutes les autres expressions d'opinion seront admises sans engager en rien la responsabilité du "Bulletin des Agriculteurs".

LA REDACTION

Rentes seigneuriales

Le 31 août 1935

Une loi récente passée par la Législature oblige les municipalités à racheter les rentes seigneuriales des lots qui en sont encore affectés. Cette loi favorise les seigneurs au détriment des cultivateurs. Quel peut bien être le but des gouvernants d'adopter une loi pour des gens riches au détriment de cultivateurs pauvres et de municipalités qui ont toutes les peines du monde à boucler leur budget? Messieurs les députés des campagnes qui paient des taxes seigneuriales et vous, électeurs, pourquoi ne pas vous être opposés à cette loi? Deux députés m'ont dit qu'ils avaient protesté mais, en fin de compte, ils ont voté pour. Sont-ils libres? Il semble bien que non. Que doivent donc faire les électeurs en face d'une telle situation? Il me semble que le peuple de cette province ne doit pas hésiter à exprimer son mécontentement s'il juge cette loi défavorable à ses intérêts, s'il la considère comme ruineuse. Les cultivateurs avaient toujours le droit de racheter ces rentes dans le passé. De plus, ils pouvaient demander une réduction de capital et avaient des chances de l'obtenir.

Aujourd'hui, ces avantages disparaissent et les rentes seigneuriales sont garanties par les municipalités pour le montant global qu'elles représentent. Je me demande ce qui a bien pu amener le gouvernement à passer une loi semblable? Quels intérêts puissants ont bien pu intervenir? Peut-être me contredira-t-on dans mes suppositions; je suis prêt à accepter tout ce que diront les gens dignes de foi. J'ajouterai pourtant qu'à une assemblée tenue à Saint-Jean d'Iberville, un ministre a déclaré aux votants de ce comté qui ont tant de ces rentes seigneuriales à payer que c'était le gouvernement lui-même qui les rachetait sans qu'il leur en coûte un seul sou. Pourtant, cet orateur connaissait la loi qui venait d'être adoptée et les députés de ce comté n'ont pas osé relever son affirmation.

Cultivateurs qui me lisez, je vous laisse à ces quelques considérations. Si vous ne croyez pas que je dise la vérité, vous n'avez qu'à me le faire savoir dans les colonnes mêmes du journal. Pour ma part, je prétends que notre situation était meilleure à l'égard des rentes seigneuriales avant l'adoption de cette dernière législation.

Maxime COUPAL,
Notre-Dame de Stanbridge

Louange du gouvernement

Au récent congrès conservateur d'Ottawa-Est, M. Maurice Dupré, avocat général du Canada, a fait une étrange déclaration sur les oeuvres du gouvernement: "C'est la première fois depuis la Confédération, a-t-il dit, que nous avons au pays le papier-monnaie français; que tous les rapports des départements sont publiés en français et en anglais; que le *Hansard* est publié simultanément dans les deux langues le même jour; que les livres français sont admis en franchise, et enfin, que nous avons la radio bilingue". En effet, le gouvernement nous a accordé l'entrée en franchise des livres français. Nous le remercions d'emblée. Et nous devons ajouter, en toute justice pour M. Dupré, qu'il a été l'un de ceux qui ont le plus travaillé pour nous l'obtenir. Il est indéniable également que la radio est assez bien organisée du point de vue bilingue. Mais nous ne voyons pas en quoi cela peut servir le gouvernement de dire que c'est la première fois que nous avons le papier-monnaie bilingue. Hélas! Oui, nous l'avons le papier-monnaie français, mais les Canadiens français n'en voulaient pas; ils voulaient le papier-monnaie bilingue! Et que de misères nous avons du papier-monnaie français dans les banques! Sans le savoir, peut-être, M. Dupré réussissait le principal grief que nos compatriotes entretiennent contre le gouvernement: Tous les documents officiels ne sont pas publiés en français et en anglais. M. Dupré le sait bien. M. Cahan disait lui-

même au cours de la dernière session que le bureau de la distribution ne traduisait que ce que les chefs de départements lui demandaient de traduire. Il est vrai que le *Hansard* est publié le même jour en anglais et en français. Mais il n'y a cependant pas simultanément. Le texte anglais est distribué entre dix et onze heures du matin, alors que la version française n'est disponible que vers la fin de l'après-midi. Cela prendrait peu de chose, il est vrai, pour publier les deux versions à la même heure. Mais apparemment, ministres et députés n'ont pu vaincre la mauvaise volonté de certains fonctionnaires de la Chambre des communes et obtenir la publication simultanée. Il y aurait toute une thèse à écrire sur le gouvernement Bennett et le français et elle ne serait guère favorable au gouvernement. Aussi ne comprenons-nous pas comment un ministre peut soulever la question. La réplique serait si facile et tellement écrasante!

(Le Droit, Ottawa).

Le mérite agricole pour l'année 1936

Québec, 11.—Le concours du mérite agricole 1936 aura lieu dans la division No 2, comprenant les comtés de Bagot, Bromé, Chambly, Compton, Drummond, Iberville, Missisquoi, Richelieu, Richmond, Rouville, Shefford, Sherbrooke, St-Hyacinthe, Stanstead, St-Jean, Verchères et Yamaska. Le concours est fait d'après un système de rotation. Chaque région a son concours tous les 5 ans.

Exposition du comté de Laprairie, le 17 courant

C'est mardi prochain que s'ouvrira en la ville de Laprairie l'Exposition industrielle et agricole du comté. L'ouverture officielle se fera à 10 heures (heure solaire). Comme par le passé, cet événement devrait attirer une foule de visiteurs. En plus des nombreux expositions agricoles et industrielles, le programme comportera maints divertissements: courses, midways, etc., qui plairont à tous. Venez donc en foule à notre grande exposition, mardi, le 17 courant. (Comm.)

Exportations mondiales de fruits

Le rapport du Comité économique impérial sur les fruits dit que le nombre des pays où les exportations entrent pour une quantité importante dans le commerce mondial d'exportation est peu élevé. Quoique les prix des fruits aient un peu moins diminué en ces dernières années que ceux des produits en général, les exportations de pommes de 1933 ne représentaient qu'un peu plus de 2 pour cent de la valeur totale du commerce d'exportation du Canada, et seulement 1 1/2 pour cent du commerce de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Normalement la proportion dans ces pays ne dépasse pas 1 pour cent.

Les exportations de poires et de raisins frais sont insignifiantes, mais il n'en est pas de même des exportations d'oranges, qui formaient en moyenne 15 pour cent du commerce annuel de l'Espagne pendant la période 1928-32, et plus de 50 pour cent du commerce d'exportation de la Palestine. Les bananes formaient plus de 80 pour cent des exportations de la République du Honduras, environ 60 pour cent du commerce d'exportation des Iles Canaries et la moitié du commerce d'exportation de la Jamaïque et du Panama. Le commerce d'exportation du vin a une grande valeur pour l'Algérie et le Portugal, où il représente plus de 40 et de 30 pour cent respectivement du commerce total. Les exportations de raisin sec représentent environ un cinquième du commerce de la Grèce. La proportion d'exportations de conserves de fruits ne dépasse 1 pour cent que dans un pays seulement, la Malaisie.

Le soin de l'orge à malt

L'orge est l'un des meilleurs aliments pour beaucoup des animaux de la ferme et un comté du ministère fédéral de l'agriculture étudie actuellement le moyen de mettre plus d'orge à la disposition des nourrisseurs de bestiaux, spécialement dans les Provinces Maritimes, l'Ontario et la Colombie canadienne. En attendant, le comité national de l'orge a publié des conseils opportuns sous le titre "Prenez soin de votre orge à malt". Il semble qu'une bonne quantité d'orge qui devrait être classée dans la catégorie no 3 ou même mieux, s'abîme au cours des manutentions, et le comité recommande de faire mûrir parfaitement le grain avant de le couper et de le mettre soigneusement en motettes pour que les gerbes puissent bien sécher tout en étant protégées contre la pluie. Ces motettes devraient être recouvertes si cela est nécessaire. Il faut battre l'orge dès qu'elle est sèche et si possible avant qu'elle soit mouillée par la pluie. En battant il faut observer les précautions suivantes: abuser les passes ou tamis pour qu'il y ait le moins possible de retour au cylindre; ne laissez pas de jeu dans le cylindre; faites en sorte qu'il y ait un bon dégagement à toutes les issues; descendez les contre-batteurs d'au moins moitié, n'employez qu'une rangée de dents ou tout au plus deux; battez aux premières heures du matin, pas quand il fait sec et chaud; ralentissez la vitesse autant que possible, de 100 révolutions par minute au-dessous de la normale; engagez les gerbes dans la batteuse le gros bout le premier, et s'il y a beaucoup d'orge à battre, changez les poules du cylindre pour ralentir la vitesse du cylindre.

Je te dis qu'Absorbine va réduire ce vesigon



Si les chevaux pouvaient parler, ils vous remercieraient d'employer Absorbine pour réduire les égrainures osseuses, vesigons, protubérances, entorses, foulures et inflammations. Elle soulage la douleur, permet au cheval de travailler pendant le traitement, ne cause jamais d'ampoules ni ne fait tomber le poil. Poursuivant actionnisme, aussi. D'emploi économique. \$2.50 la bouteille chez tous les pharmaciens. W. F. Young, Inc. distributeur Lyman, Montréal.

ABSORBINE

La Nouvelle VIKING DIABOLO L'ÉCRÉMEUSE Supérieure CONDITIONS FACILES DE PAIEMENT—Allocation générale sur votre vieille écrémeuse. Pour détails, écrivez à SWEDISH SEPARATOR COMPANY LIMITED 720, rue Notre-Dame O., Montréal

Que doit-on faire des déchets de jardin?

Il y a dans tous les jardins une quantité assez forte de déchets, sous forme d'herbes, et de tiges, et de feuilles de fleurs et de légumes, qui sont généralement brûlés ou enlevés, et cet enlèvement est une perte pour le jardin.

La plupart de ces déchets sont organiques, c'est-à-dire qu'ils se composent principalement de matières carbonacées, tirées de l'acide carbonique de l'air, de l'eau du sol et des principes fertilisants dissous dans cette eau. Lorsqu'ils sont pourries, ces matières forment de "l'humus"; l'humus est une masse de matière organique qui a perdu en grande partie sa structure fibreuse. Ces matières sont utiles pour le sol, parce qu'elles lui apportent de l'azote et d'autres éléments fertilisants et qu'elles exercent une action bienfaisante sur sa texture.

C'est chose très simple que de faire pourrir des déchets végétaux. On n'a qu'à en faire un tas compact, que l'on humecte de temps à autre pour activer la pourriture. Au bout de quelques mois, ces matériaux sont en bon état pour être épandus sur le sol et enfouis à la charrue ou à la bêche.

A cette époque les matériaux plus grossiers, comme les déchets de choux et les tiges ligneuses, peuvent être séparés et brûlés et on en distribue les cendres sur le sol du jardin.

Un meilleur système, si l'on a du fumier, est de former un compost de fumier et de déchets végétaux. On le fait en mettant les déchets et le fumier par couches alternatives, et on tasse et on arrose le tas pour le rendre compact. Les végétaux ainsi mis en compost pourrissent plus rapidement.

Le prix du blé fixé à 87 1/2 sous

Ottawa, 7. (C.P.) — Agissant sur la recommandation du bureau canadien des blés, le gouverneur en son conseil a fixé à 87 1/2 cents le prix du boisseau pour le blé Northern no 1 à Fort-William. Ce prix sera en vigueur jusqu'à juillet 1936.

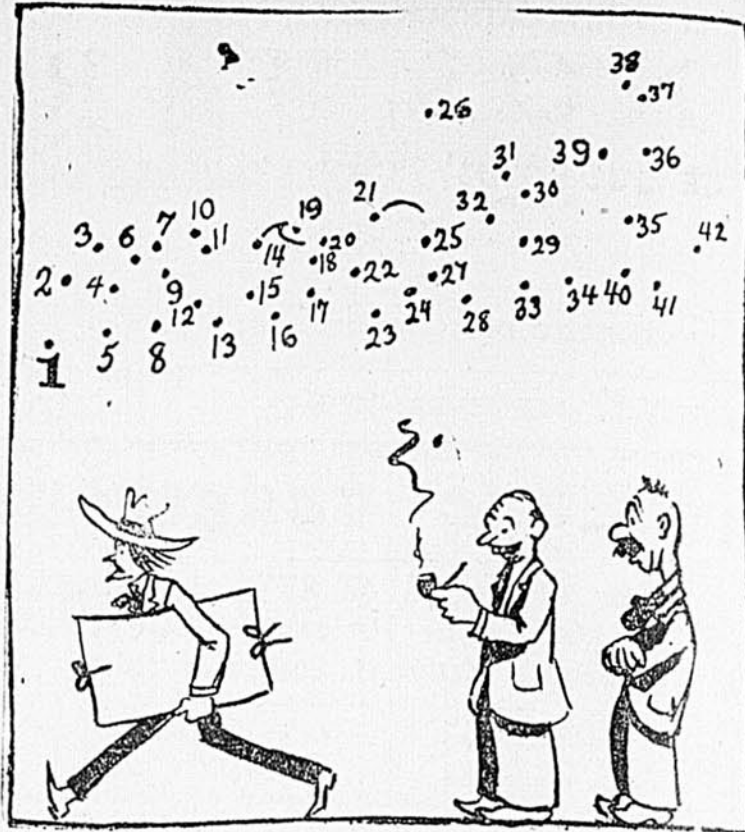
Hier soir, à la fin de son discours prononcé à la radio, M. R. B. Bennett a fait la déclaration suivante: "J'aurais désiré vous parler de la question fondamentale de prix minimum pour les produits agricoles, mais je devrai retarder ce sujet à un soir ultérieur, car mon temps est épuisé. Cependant, je désire présentement annoncer une nouvelle de la plus haute importance. Ce soir, le gouverneur général en conseil a approuvé et mis en vigueur, pour la récolte de cette année, un prix minimum de 87 1/2 par boisseau de blé, coté à Fort-William.

"Le président de la Commission canadienne du blé me demande d'ajouter que la Commission espère voir son organisation prête à fonctionner dans dix jours environ en ce qui concerne l'acceptation et le paiement des livraisons. En même temps, les cultivateurs qui désirent faire la livraison de leur blé à la Commission devraient se protéger eux-mêmes en prenant des billets d'entreposage de la compagnie d'élevateurs, qui plus tard pourront s'échanger contre des billets "paiement comptant", basés sur le prix minimum fixé et le certificat de participation."

Décès d'une centenaire

Québec — Une centenaire vient de mourir à Bonaventure, Mme S. Bernard, décédée ces jours-ci, était âgée de 102 ans.

LA VALEUR MECONNUE...



"Un portraitiste remarquable qui a végété dans l'obscurité! Il serait riche aujourd'hui s'il avait écouté ma proposition." "Ah! vous êtes un promoteur financier?" "Non, je suis (Tracez des lignes droites entre les nombres en suivant leur ordre numérique).

Réponses à nos rebus de la semaine dernière

- 1.—Le navigateur trompé a rencontré un "requin".
- 2.—Notre "explorateur" se trouve au deuxième tiers de la vignette, presque au centre, et regarde vers le haut.

PROTÉGEZ la patrie canadienne contre le COMMUNISME!



Le Très Hon. R. B. BENNETT, Premier Ministre du Canada

L'article 98 du Code Criminel déclare illégales les activités communistes au Canada. Cet article est notre seule protection, notre seul rempart contre le plus grand danger social de tous les temps.

Le mouvement communiste, le parti socialiste de la C.C.F., le groupe Stevens et le parti libéral s'engagent durant cette élection à abolir l'article 98, s'ils peuvent prendre le pouvoir.

Si cela arrivait, les communistes auraient le droit de poursuivre leurs activités au même titre qu'une religion reconnue ou une société nationale; ils auraient le droit de prêcher la prise du pouvoir par la violence et la révolte armée. Ils pourraient librement et LÉGALEMENT poursuivre leur œuvre d'athéisme, de révolution, de destruction de la tradition et du christianisme. Ils pourraient librement et LÉGALEMENT salir l'âme nationale, souiller l'esprit de vos enfants, afin d'amener un régime qui, comme en Russie Soviétique:

ABOLIRONS-NOUS L'ARTICLE 98? CONFISCATION DES RÉCOLTES, EXTERMINATION DE LA RELIGION, NÉCESSITÉ DU DROIT DE PROPRIÉTÉ, ABOLITION DE LA FAMILLE. IL NOUS PRÉSERVE DU COMMUNISME. Publié par l'Organisation Centrale Conservatrice

- 1. Prendra le pouvoir par tous les moyens: la force, la violence, la révolte armée et noiera les patriotes dans leur propre sang, s'il le faut;
- 2. Abolira le droit de propriété;
- 3. Détruira le droit de l'initiative privée;
- 4. Détruira l'institution du mariage;
- 5. Détruira toute religion et éduquera la population dans l'athéisme;
- 6. Confisquera les terres, les récoltes et toute propriété;
- 7. Exterminera les classes instruites, le clergé, ceux qui possèdent quelque bien et établira un régime de terreur.

Le parti libéral se fait, cette année, le champion de la liberté pour le mal et pour la destruction, en préconisant le rappel de l'article 98.

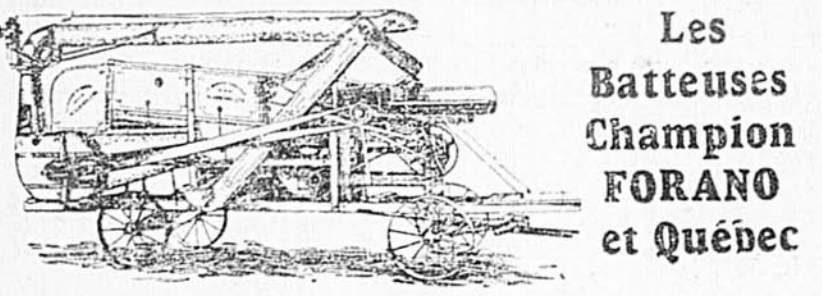
Si vous voulez protéger vos foyers, la famille, la tradition, la morale, les droits naturels et divins, l'âme de vos enfants, bref toute la civilisation échaudée sur le travail et les sacrifices des ancêtres

VOTEZ pour BENNETT

Le seul chef politique qui soutient la conservation de l'article 98. Le seul chef d'Etat qui comprend l'horrible menace qui plane sur le pays. Le seul chef capable de vous protéger et protéger la nation.

UN VOTE POUR BENNETT, C'EST UN VOTE POUR VOTRE FOYER.

UN VOTE POUR BENNETT, C'EST UN VOTE POUR LE RESPECT DU DROIT, DE LA RELIGION, DE LA TRADITION.



Les Batteuses Champion FORANO et Québec

incorporent toutes les améliorations les plus modernes en fait de construction de batteuses et décortiqueuses. Elles ont donné des preuves évidentes d'une grande supériorité, qu'il s'agisse de battage de grain ou de triage, sur leurs plus proches concurrents, sans exception aucune. Elles sont le produit de nos 62 années d'expérience comme techniciens, fondeurs et mécaniciens.

La batteuse Forano possède 22 coussinets à rouleaux Timken, système de graissage Alemitte Zerk, engrenage automatique Har.

Les batteuses Forano et Québec, munies de nos appareils décortiqueurs, brevétés, font un aussi bon travail que les meilleures marques de décortiqueuses.

Nos batteuses Champion et Québec, en bois, et notre moteur Niagara n'ont pas d'égal sur le marché et leur réputation s'accroît avec chaque nouvelle machine vendue.

NOS MACHINES VOUS SONT VENDUES AVEC UNE GARANTIE DE CINQ ANS.

Ecrivez aujourd'hui:

La Fonderie de Plessisville

Dépt "D" PLESSISVILLE, P. Q.

BANQUE DE MONTRÉAL Fondée en 1817 SERVICE de BANQUE MODERNE et EFFICIENT fruit de 117 années de fructueuses opérations

NOS MARCHES

CE QUE VOUS ACHETEZ CE QUE VOUS VENDEZ

PRIX DU GROS, A MONTREAL

FARINE A PAIN		SUCRE		ENGRAIS CHIMIQUES SIMPLES	
Première patente	2.60	Granulé, sac de coton	5.10	A ces prix il faut ajouter 6 cents par gallon pour la taxe du gouvernement provincial.	
Deuxième patente	2.40	Cassonade no 1	4.80	La tonne	
Forté à bouclanger	2.35	Cassonade no 2	4.70	Par charrs complets, F.O.B. Québec	
FARINE A ENGRAIS		MELASSE (Barbades)		Superphosphate, 16 p. c. assimilable	
Low Grade	1.55	Le gallon		16.50	
SOUS-PRODUITS DU BLE		No 1, tonneau de 90 gals		54 1-2	
Son	20.25	No 1, baril de 25 gals		54 1-2	
Gru rouge	22.25	SEL		Le sac	
Middling extra	27.25	Sel fin, sacs de 50 lbs en juil.		.52	
GRAINS		Gros sel, sacs de 140 lbs		.80	
Avoine de l'Ouest no 1 d'alim.	.42	Sel en pierre, bloc de 50 lbs		.60	
Orge de l'Ouest no 3	.42	PEAUX VERTES		Prix fournis par la maison Martin & Stewart Hides, 845, rue Saint-Paul ouest.	
Mais sud-africain	.61	De boeuf, moins de 48 lbs		.04	
Blé à engrais no 6	.75	De boeuf, plus de 48 lbs		.04	
TOURTEAUX		De boeuf (fraîches) un demi-sou de moins.			
Le char. la tonne		GAZOLINE		Le gallon	
De lin	30.00	Imperial Three Star		.18	
De colza	42.00	Barils de 45 gallons		.20	
Drêche de brasserie	22.00	Ethyl		.20	

Marché des animaux

Prix et prix

C'est extraordinaire de voir combien le cultivateur est exposé à se faire rouler par ceux à qui il vend ses produits.

Et pourtant jamais il n'a eu autant de moyens pour se bien renseigner sur la valeur de ce qu'il peut avoir à vendre. Chaque semaine, sinon chaque jour, les journaux se chargent de le mettre au courant de ce que tel ou tel produit pourrait lui rapporter, de ce pour quoi tel ou tel article pourrait se vendre sur nos grands marchés.

Mais on ne lit pas, on ne cherche pas à se renseigner; on préfère se fier au premier venu qui, ayant un profit à réaliser, se charge de déprécier la valeur des produits qu'il cherche à acheter jusqu'au point de les accepter à son prix.

Le cas des animaux vivants illustre bien ce qui se passe trop souvent en certains milieux.

Tous nos journaux agricoles publient chaque semaine les prix qui se payent sur nos marchés de Montréal pour bétail, veaux, porcs et moutons. Il est vrai que le prix de Montréal doit être réduit pour couvrir les frais de transport et de vente, mais ceci se fait facilement et on peut sans difficulté établir le prix net que devaient rapporter ses sujets quel que soit l'endroit où on se trouve dans la province.

Quelques-uns de mes lecteurs se rappelleront certainement avoir vendu des porcs aux alentours de 7 1-2c. la livre au cours des dernières semaines, et cependant, le marché de Montréal depuis un couple de mois s'est toujours maintenu aux alentours de 9 1-2c. la livre, ce qui veut dire qu'il n'y a pas d'endroit dans la province où la valeur du porc ait été inférieure à 8 1-2c. la livre sur le ferme.

N'est-il pas vrai qu'à certains endroits des bons agneaux ont été vendus à 82 et 83 la tête, alors que les prix de Montréal rapporteraient de 84 à 85 par tête.

Y a-t-il beaucoup de veaux en campagne qui rapportent au delà de 86 ou 87 par tête? A Montréal les veaux de lait se vendent actuellement, et depuis plusieurs semaines, à raison de 86 à 87, et même 88 par cent livres, ce qui, pour un bon sujet de 100 à 180 livres, veut dire de \$10 à \$15 la tête; nous en avons même vendu un ces jours derniers pour \$18.

Et les bêtes à cornes! S'est-on rendu compte que les prix de cette année sont de 1-4c. à 3-4c. la livre plus élevés qu'ils ne l'étaient l'an dernier à pareille date?

Ce sont là autant de choses que chaque cultivateur devrait connaître s'il veut tirer tout le parti possible de la vente de ses produits.

Bien souvent la petite fraction de sou par livre que nous obtenons en plus pour tel ou tel animal pour tel ou tel produit représente le plus clair du profit que l'on en pourra retirer, et trop souvent c'est justement ce profit, quand ce n'est pas plus, qu'on sacrifie à ceux à qui l'on vend.

Pourquoi, cette année, constatons-nous une très forte augmentation dans le nombre des commerçants dans nos campagnes, sinon parce que la fermeté de nos marchés leur donne meilleure chance de réaliser des profits plus élevés?

C'est une mauvaise pratique que de juger de la valeur de nos marchés par les prix que nous avons reçus l'an dernier. La seule comparaison logique que vous puissiez utiliser comme base d'appréciation est celle que vous pouvez faire avec les prix qui se payent au jour le jour sur les grands marchés de Montréal.

A. S.

Arrivages. — A la Pointe Saint-Charles, lundi, le 9 septembre 1935; bétail, 899; veaux, 2,216; porcs, 2,523; moutons, 3862.

Bétail. — Les conditions se sont améliorées appréciablement aujourd'hui. La demande, quoique lente lors de l'ouverture du marché, ne tarda pas à devenir plus ferme et assez tôt dans l'après-midi tout était vendu à des prix marquant une avance d'un demi-cent sur la livre, voire même d'un demi-cent en certains cas. Quelques bovillons ont été vendus jusqu'à 6 3-4c. la livre. Les vaches se vendaient bien de même que les taureaux. Il semble que les conditions actuelles ont chance de se maintenir pendant quelque temps.

Veaux. — Les ventes de veaux de lait se faisaient à prix légèrement plus élevés; certains sujets rapportaient au-delà de 7c. la livre, quelques-uns même 8c. la livre. Les veaux de lait resteront fermes à ces prix. Les veaux de champs ont subi une faible diminution mais se vendent encore de 3c. à 3 1-2c. la livre. Les acheteurs se montrent généralement intéressés à acheter tout ce qui se présente. Il y a lieu de croire que bien qu'une baisse dans les prix des veaux de champs soit possible, les prix des veaux de lait seront appelés à monter encore plus.

Porc. — Il y avait au-delà de 2,500 porcs en vente sur le marché

93 PAROISSES

engagent conjointement leur actif



DANS toutes les provinces du Canada, sauf Québec, tous les biens paroissiaux (églises, presbytères, salles paroissiales, cimetières, etc.) appartiennent à la Corporation Episcopale. C'est également la Corporation Episcopale qui effectue tous les emprunts et qui les garantit.

La Corporation Episcopale Catholique Romaine de Toronto compte 160,000 âmes dans ses 93 paroisses et présente un actif de \$14,000,000.

Son emprunt d'obligations de \$1,500,000 à 4% engage son crédit en général et comporte, de plus, une première hypothèque sur des immeubles évalués à plus de \$3,000,000, situés à Toronto même, la ville Reine du Canada.

Ces obligations se vendent à 100 plus l'intérêt couru et sont payables, capital et intérêt, à Montréal et à Québec, entre autres.

L.-G. BEAUBIEN & CIE, LIMITÉE

rue St-Pierre, 70 QUÉBEC rue Notre-Dame, 84 ouest MONTREAL rue Daunou, 5 PARIS (France)

rue Notre-Dame, 1484 TROIS-RIVIERES rue Sparks, 56 OTTAWA

du porc rester plus élevé qu'il ne l'a été l'an dernier.

Agneaux, moutons. — Le prix de l'agneau s'est maintenu à 6 1-2c. la livre. La demande a été assez forte et il y a lieu de croire que ce prix se maintiendra pendant quelque temps. La coupe de 1c. la livre pour les sujets non châtrés est en vigueur; celle de 2c. sur les sujets de plus de 110 livres l'est également de même que celle de 1c. sur les sujets de 100 à 110 livres. Les conditions actuelles sont assez favorables et nous escomptons que les acheteurs maintiendront leur intérêt au point de payer des prix fermes au cours des quelques semaines à venir. Les moutons rapportent de 1 3-4c. à 3 1-2c. la livre.

ANIMAUX VIVANTS

Prix obtenus sur le Marché de Montréal LUNDI 9 SEPTEMBRE 1935

POURCS VIVANTS		VEAUX DE CHAMP	
Porc à baco (Seiect)	9.50	Bons	3 1/2 à 3 3/4
PRIME DE \$1.00		Communs	3 à 3 1/4
VACHES		AGNEAUX DU PRINTEMPS	
Peres à baco	9.50	Bons	la livre 6 1/2
Peres à boucherte	9.00	Moyens	5 1/2
Peres légers et à engrais	8.50	Communs	4 1/2
Peres lourds	9.00	MOUTONS	
Extra lourds	8.50	Bons	2 1/2-3
Truies	6.75 à 7.25	Communs	1 1/2-2
VACHES		BOUVILLONS	
Choix	3 1/2-4	Choix	6 1/2-6
Bonnes	3 1/4-3 1/2	Bons	5 1/2-6
Moyennes	3-3 1/4	Moyens	5-5 1/2
Communes	1 1/2-2	Communs	3 1/2-4
Très communes	1 1/4-1 1/2	Communs légers	2 1/2-3
VEAUX DE LAIT		TAURES	
Choix	7-7 1/2	Choix	4 1/2-4 3/4
Bons	6 1/2-7	Bonnes	4-4 1/4
Moyens	5 1/2-6	Moyennes	3-3 1/2
Communs	4-5	Communes	2-2 1/2

Arrivages

Chiffres gracieusement fournis par le Board of Trade de Montréal:

	Anjour-Sem.	der-L'an	
4-9-35:	d'hui nière	passé	
Oeufs, caisses	2,854	1,172	3,012
Beurre, boîtes	838	1	102
Fromage, btes	5,232	3,138	4,806
5-9-35:			
Oeufs, caisses	1,414	310	424
Beurre, boîtes	629	6	1,240
Fromage, btes	2,004	1,808	2,461
6-9-35:			
Oeufs, caisses	631	307	1,200
Beurre, boîtes	111	106	1,169
Fromage, btes	3,966	4,024	4,034
9-9-35:			
Oeufs, caisses	1,320	a)	925
Beurre, boîtes	339		376
Fromage, btes	648		1,346
10-9-35:			
Oeufs, caisses	1,502	425	2,248
Beurre, boîtes	1,267	59	106
Fromage, btes	3,901	500	2,034

Les catégories d'orge pour l'Ouest du Canada

L'orge est divisée en trois catégories pour le classement commercial, savoir: l'orge à six rangs, à deux rangs, et l'orge Trébi. Les meilleures catégories des orges à six rangs et à deux rangs sont employées par l'industrie du malt et les catégories inférieures pour l'alimentation des bestiaux. Les catégories commerciales, définies ci-dessous, sont extraites de la liste No. 1 de la Loi du Grain du Canada, 1930.

CATEGORIES D'ORGE A MALT

Orge à six rangs — L'orge à six rangs Ouest du Canada No. 1 doit se composer de 95 pour cent d'orge à six rangs, d'une variété ou d'un type de valeur égale pour le maltage à l'orge O.A.C. 21 et ne pèse pas moins de 50 livres au boisseau. Elle doit être saine, sans graines de mauvaises herbes et de folle avoine, et à peu près exempte d'autres grains.

L'orge à six rangs Ouest du Canada est du même type que le No. 1, mais elle ne pèse pas moins de 49 livres au boisseau et peut contenir jusqu'à un cent de graines de mauvaises herbes, un demi de pour cent de folle avoine ou 1 pour cent d'autres grains, le total des impuretés ne doit pas dépasser un pour cent.

L'orge à six rangs Ouest du Canada No. 3 Extra se compose de 90 pour cent d'orge du même type que les Nos. 1 et 2, et doit peser 48 livres au boisseau. Elle ne doit pas contenir plus de 1 1/2% d'impuretés qui peuvent se composer d'au plus 1/2 de 1% de graines de mauvaises herbes, 1/2 de 1% de folle avoine, ou 1 1/2% d'autres grains, mais le total des impuretés ne doit pas dépasser 1 1/2%.

CATEGORIES D'ORGE A BETAIL

L'orge Ouest du Canada No. 3 Extra peut être de l'orge de tout type ou variétés, ou d'une combinaison de tous types ou variétés. Elle doit être fraîche, saine, raisonnablement propre et raisonnablement exempte de toutes sortes d'autres grains, mais elle peut comprendre des grains endommagés par les intempéries, non mûrs, râtinés, légèrement gelés ou endommagés d'autres façons, mais frais. Elle ne doit pas peser moins de 47 livres au boisseau.

L'orge Ouest du Canada No. 4, se compose de tout type ou variétés, ou de toute combinaison de variétés ou de types. Elle doit être saine et peut comprendre de l'orge endommagée ou tachée. Elle ne doit pas peser moins de 46 livres au boisseau.

L'orge Ouest du Canada No. 5 peut comprendre des grains endommagés et gravement avariés par les intempéries et ne doit pas peser moins de 42 livres au boisseau.

L'orge Ouest du Canada No. 6 peut comprendre toute l'orge exclue des catégories précédentes, à cause du poids ou des mélanges, et peut contenir 5% de dégâts causés par la chaleur.

Les catégories Trébi, No. 1, No. 2, et No. 3, Extra Trébi de l'Ouest du Canada sont comprises dans les catégories à bétail, mais il n'y a pas de demande pour ces catégories et elles ne reçoivent aucune prime.

PRIX DE REMISE

Coopérative Fédérée de Québec

De la semaine finissant le 7 septembre 1935

MONTREAL		POULETS VIVANTS "A RÔTIR"	
(Prix de remise pour la semaine finissant le 3 septembre 1935):		Spécial 5 1/2 et plus	22
BEURRE FRAIS		A 4 1/2 lbs à 5 1/2 lbs	20
No 1 pasteurisé	21 1/2	B 3 1/2 à 4 1/2 lbs	18
No 1 non pasteurisé	20 1/2	C 2 1-2 à 3 1-2 lbs	15
No 2	20 1/2	JEUNES CANARDS VIVANTS	
FROMAGE		A	15
Blanc:		B	13
No 1	19 1/2	C	11
No 2	19 1/2	OIES VIVANTES	
Coloré:		A	14
No 1	19 1/2	B	12
No 2	19 1/2	C	10
Très important: aucune commission ou frais d'emmagasinement à déduire de nos prix de remise de beurre et de fromage.		Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenirons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.	
* * *		PRIX DE REMISE A QUEBEC	
(Semaine finissant le 7 sept.)		OEUFS	
A gros	31	A gros	32
A moyens	28	A moyens	30
B	26	B	23
C	20	C	20
PORCS ABATTUS		LARDS	
1a lb	13	A-Bacon de choix, 135-160	12
Bons	13	B-Bacon, 110-160	12
Moyens	12 1/2	Boucher, 110-160	11 1/2
Communs	12	Lourds, 160-200	10 1/2
VEAUX ABATTUS		Extra lourds, 200-250	10
Bons	13	VEAUX ABATTUS ENGRAISSES AU LAIT	
Moyens	12 1/2	Bon	12
Communs	12	Moyen	10
VEAUX ABATTUS engraisés au lait		Communs	06
Bons	10	AGNEAUX ABATTUS	
Communs	08	No 1, 35 à 45 lbs	11
Moyens	06	No 2, 30 à 35 lbs	10
POULETS VIVANTS "A GRILLER"		No 3, 25 à 30 lbs	08
Doivent peser au moins 1 1-2 lbs chacun, rendu à Montréal.		Bélier, 30 à 45 lbs	00
A 2 1/2 lbs	18	MOUTONS ABATTUS	
B 2 à 2 1/2 lbs	16	No 1	05
C 1 1/2 à 2 lbs	14	No 2	04
L'ingrédient le plus satisfaisant que l'on connaisse pour détruire les fourmis, dit l'Entomologiste du Dominion, est le fluorure de sodium, qui est le fluorure de sodium. Les pharmacies, sous forme d'une ligne poudre blanche. Comme le fluorure de sodium est un poison, il faut avoir soin de le tenir hors de		No 3	03

MARCHE DE LA SEMAINE (4 au 10 septembre inclusivement)

DATE	BEURRE	OEUFS	FROMAGE	VOLAILLES
4 sept.	No 1: 21 1/2-21 3/4 cts; no 2: 21-21 1/4 cts. Aux enchères de l'U.C.C., 829 btes de no 1 furent vendues à 21 1/2 cts et 64 btes de no 2 21 1/4 cts. Marché un peu amélioré.	A Gros: 31-32 c.; A Moyens, 29-30; B 21 1/2-22 c.; C 20 c. La demande est bonne et les arrivages ne sont pas considérables. Marché à la hausse.	A l'enchère, 207 btes de no 1 coloré et 15 btes de no 2 coloré (Québec) furent vendues 10 7-16 et 9 7-16 cts respectivement. Dans le blanc 1104 btes de no 1, à 10 5-16 cts et 20 btes de no 2, 9 5-16 cts. Fromage ontarien, 10% à 10% cts. Marché meilleur; bonne demande d'outre-mer.	Guère de changement dans les prix. La demande est plus encourageante pour les volailles, les poulets et les lindes. En général, marché meilleur.
5 sept.	No 1: 21 1/2-22 cts la lb. La demande continue d'être excellente. Marché très ferme.	A Gros: 33-34 c.; A Moyens, 30-32 c.; B 23-23 1/2 c.; C 20 c. Bonne demande et arrivages légers toujours remarqués sur ce marché.	Ontario, coloré et blanc: 10% à 11 cts. Québec, coloré et blanc: 10 1/2 à 10% cts. Les expéditions pour les pays d'Europe sont passablement considérables. Prix fermes et marché stable.	Très peu de changement sur ce marché.
6 sept.	No 1: 22-22 1/4 cts. Un bon volume de ventes. Peu d'arrivages aujourd'hui.	Prix inchangés, si ce n'est que la qualité "A Gros" s'est installée à 34 cts la douzaine pour les trois-quarts de la journée.	Ontario, coloré et blanc, 10% à 11 cts. Québec coloré et blanc: 10 1/2 à 10% cts. Le fromage canadien très en faveur sur le marché anglais. Pas moins de 60,000 btes seront expédiées cette semaine.	La demande diminue quelque peu. Prix sujets à la fermeté.
9 sept.	No 1: 22 1/2-22 3/4 cts. Demande légère mais marche plus ferme quand même.	A Gros: 34-35 c.; A Moyens, 32-33 c.; B 23-23 1-2 c.; C 20 c. La hausse continue, la demande se maintient bonne.	Ontario, coloré et blanc: 11 1/4 à 11 cts; Québec, coloré et blanc: 10 1/2 à 10% cts. Légère baisse, le résultat de la diminution des demandes d'outre-mer.	Marché tranquille. Les prix sont à peu près au même niveau.
10 sept.	No 1: 22 1/2-23 cts. Chiffre d'affaires petit et fait plutôt au prix de 22 1/2 cts la livre.	A part les A Moyens à 32-32 1/2 cts., les prix sont demeurés inchangés. La demande a beaucoup diminué, c'est peut-être dû au fait que les prix sont trouvés trop élevés.	Ontario, coloré et blanc: 11 à 11 1/4 cts; Québec, coloré et blanc: 10 1/2 à 10% cts. Légère baisse, le résultat de la diminution des demandes d'outre-mer.	Marché tranquille. Mêmes prix.

"Jusqu'à la dernière goutte!"

La bière Molson's EXPORT

Toujours à votre service

Vous qui êtes intéressés dans l'industrie laitière: Nous vendons toutes les machines et ustensiles servant à traiter le lait chez le cultivateur, le laitier et le fabricant de beurre, de fromage et de crème glacée.

Notre service et la qualité supérieure de nos produits sont une garantie de satisfaction.

ADRESSEZ VOS DEMANDES A

B. TRUDEL & CIE

304 PLACE D'YOUVILLE

Montréal.

Tél. MARquette 8067 Casier Postal 484

Club des Babillards

Filles et garçons

Avec Mairaine Lise

LETTRE DE MARRAINE

Marius (51) a reçu, cette fois, sa carte d'adhésion?
 Madeleine (2) a dû recevoir sa carte-certificate? Qu'elle me le fasse savoir! Les numéros 118 et 137 aussi?

Le certificat d'Éliane Duchesne, Rimouski, m'a été retourné. Il faudra donc me donner une meilleure adresse, Éliane.

Tous mes Babillards, qui ne sont certainement pas connus au bureau de poste de leur localité, sont priés de réclamer leur lettre, à leur bureau, afin que ce que je leur envoie ne s'égare ou me revienne, ce qui me cause du souci.

Diane Chevalier, une nouvelle babillarde, voudrait-elle m'écrire de nouveau son adresse?

Pour Blanche L., volez l'adresse de Grande-Sœur: Grande-Sœur, Napierville, Qué.

Les Abeilles n'ont qu'à prendre un pseudo et demander leur admission à G. S.

Pour tous mes Babillards: Surtout bien attentivement ce coin qui est à vous. Bientôt vous sera soumis un nouveau concours. J'attends chaque semaine de nouveaux et nombreux membres. Bienvenue à tous les enfants!

Bons succès en classe! Et soyez sages!

MARRAINE LISE

SOLUTION AUX DEVINETTES DE LA SEMAINE DERNIERE

- 1.—Le maréchal Sérurier.
- 2.—L'empereur Sévère.
- 3.—Le roi Pépé.
- 4.—La Fontaine.

Anecdote

Une réponse

Il y avait autrefois, à Paris, un pauvre d'able qui s'appelait Carême. Il avait rarement de quoi se nourrir et promenait sa silhouette étique autour des auberges afin de tâcher de récolter un bon morceau.

Un jour, un passant charitable lui ayant donné un quignon de pain frais, il alla s'asseoir à la porte des cuisines de l'hôtelier de l'Ane d'or, et se mit en devoir de déguster son modeste repas. Un fumet succulent s'échappait des casseroles du maître d'hôtel. Les sauces les plus appétissantes devaient mijoter doucement sur les braises du fourneau, et Carême, humant délicieusement leurs arômes, trouvait son pain doublement délicieux.

Il avait terminé et se préparait à quitter la place, lorsque l'aubergiste s'approcha de lui: —Pardou, mon brave! fit-il d'un air rogue, tu viens de déjeuner à la vapeur de mes plats. C'est donc deux livres que tu me dois pour avoir profité de leur parfum.

—C'est exact, répondit paisiblement le pauvre hère.

—Il tira de sa poche un écu de deux livres.

—Regardez-le bien, maître, fit-il. L'approchant des yeux du cuisinier, il le tourna, le retourna, le remonta et le remit dans sa poche.

—J'ai savouré le fumet de vos viandes, fit-il, et vous avez regardé mon argent. Sa vue a dû suffire pour régler le repas que j'avais reniflé!

COUPON D'ADHESION

Club des Babillards.
 "Bulletin des Agriculteurs",
 1010 est, rue Ste-Catherine, Montréal.

Je désire être membre de votre club et me soumetts aux conditions requises.

Nom

Adresse

Age

Feuilleton du "Bulletin"

Une de perdue deux de retrouvées

Reproduction gracieusement permise par la Librairie Beauchemin, Montréal.

15

De temps en temps, Jacob se lève pour aller regarder à la fenêtre, et revient s'asseoir au jeu; à chaque fois il prend une énorme rasade de rhum.

— Savez-vous, vous autres, que ça commence à m'embêter, moi, dit Jacob en jetant ses cartes sur la table; voilà tout à l'heure deux nuits et deux jours que nous attendons ici, et il ne nous vient rien. Ce n'est pas drôle du tout de rester les bras croisés, à ce maudit poker qui me ruine, et à boire de ce méchant rhum! Encore s'il en restait du rhum, mais il n'y a plus que deux bouteilles. Moi qui devais aller ce soir faire ma partie de quino chez la Fanchon. Je vous jure sur ma conscience, que s'il ne survient rien d'ici deux heures, je fiche le camp.

— Allons, Jacob, ne te fâche pas, te petit, répondit Léon; tiens, prends ta revanche. Encore un poker, en attendant. Tu sais qu'à quatre heures maman Coco doit nous apporter des nouvelles. Elle a vu M. Pluchon ce matin qui lui a dit d'ouvrir l'oeil pour ce soir. Ainsi, attention et vogue la galère. Mais dites donc, à propos, connaissez-vous ce monsieur qui veut se nourrir d'abstinence et prendre le grand air dans notre requiescat en pace, de crainte d'attraper la pituite?

— Nous ne le connaissons pas, répondirent les deux autres; et toi? — Moi non plus; il paraît tout d'même qu'il vient de la mer, du

nyer avec tes rêves; rêve tant que tu voudras, mais ne nous en casse pas la tête.

— Pourquoi ne l'écouterions-nous pas, dit Léon, un rêve n'est qu'un rêve, c'est vrai, mais encore, ça nous amusera. Conte, Joseph, mon vieux, conte.

— Je rêvais donc que nous avions fait faire le saut de la carpe à ce quelqu'un qui va venir, et que nous étions dans l'acte de jeter sa carcasse au fleuve durant la nuit, quand tout à coup six hommes de police, conduits par un gros nègre et une petite fille, nous surprennent et nous font prisonniers.

— Diable! — Je reconnus la petite fille; savez-vous qui elle était? — Non. — C'était Clémence. — Clémence! — Allons, en voilà un beau rêve, dit François, je gage aussi que tu as rêvé que tu étais pendu.

— Non, pas moi; j'ai rêvé que je m'étais échappé, mais que vous deux aviez été pendus.

— A la bonne heure, au moins tu as eu l'esprit de te sauver dans ton rêve; c'est toujours comme ça, Allons, dors encore et cette fois rêve au moyen de nous sauver à notre tour; en attendant, nous allons faire encore un poker.

— Ne badinez pas de choses sérieuses; savez-vous qu'en effet j'y pense maintenant, Clémence se doute de quelque chose; elle m'a dit hier matin, quand je suis allé au marché un instant, qu'elle savait bien que nous avions passé tout trois la nuit à l'habitation des champs; et que nous méditions quelque mauvais coup. Je l'étranglais, cette chienne de vaupienne qu'elle est. Je sens que tôt ou tard elle nous fera pendre.

— Allons donc, vas-tu l'effrayer de ton rêve? Nous dirons à maman Coco de veiller Clémence, jusqu'à ce que tout soit fait. Elle l'enfermera dans la cave, et tout sera dit.

Jacob regarda en ce moment par la fenêtre, et vit la mère Coco qui venait à travers les champs, avec un petit panier sous le bras. «Voilà maman», cria-t-il.

Léon et François allèrent à la fenêtre: «C'est maman Coco», répétèrent-ils. Jacob descendit pour ôter

gard et autres; ça fera du bien à nos petits enfants et comme cela vous serez une vraie marraine que nous aimerons bien tendrement.

Dominique CHENARD (193)

Chère Mairaine.
 J'ai reçu avec grand plaisir ma belle carte représentant le mot d'ordre, l'engagement et le credo du club. Je l'ai suspendue dans ma chambrette pour en prendre grand

Pour vous, mes chers Babillards

Histoire d'un gros bêta et de beaucoup de petits escargots malicieux

Louis est un petit bonhomme joflu, avec de bons gros mollets et de bons bras potelés. On l'appelle le gros Loulou.

Loulou est bien gentil, mais il est un peu bêta. Il ne pense pas beaucoup à ce qu'il fait. Il pense surtout à sa soupe.

Loulou, un jour, revient de l'école. Il a plu. Beaucoup de petits escargots sont sortis de leurs coquilles et se promènent sur les feuilles et les fleurs des buissons. Il est content parce qu'il a plu. Les escargots n'aiment pas le grand soleil.

— Oh! se dit Loulou, que d'escargots! Je vais en prendre pour les porter à maman. Elle fera un bon frito avec.

Et Loulou se mit à ramasser les escargots. Quand Loulou prenait un escargot, l'escargot rentrait ses cornes et s'enfonçait dans sa coquille. On ne le voyait plus.

— Il est mort, disait Loulou, il ne bouge plus, il ne montre plus ses cornes. Mettons-le dans mon carton.

Loulou ramassa beaucoup d'escargots. Et le carton fut bientôt rempli d'escargots. Mais on ne voyait que leurs coquilles.

— Ils sont tous morts, dit Loulou, ils ne s'échapperont pas.

Il mit son carton derrière son dos comme un grand écuyer, et, tout fier, il se dépêcha de rentrer à la maison.

Mais les escargots n'étaient pas morts. Ils s'étaient cachés parce qu'ils avaient eu peur. Quand ils furent bien tranquilles dans le carton, ils commencèrent à avancer la tête au bord de leur coquille.

En voilà un qui sort une corne, puis l'autre corne. Il regarde autour de lui. Pas de grosse bête pour le manger! Pas de grosse main pour le prendre! L'escargot s'étire, s'étire et glisse en dehors du carton.

Il commence à se promener sur le dos de Loulou.

Un autre escargot s'avance au bord de sa coquille, sort une corne, deux cornes, regarde. Pas de grosse bête pour le manger! Pas de grosse main pour le prendre! Il voit son camarade se promener sur le dos de Loulou. Il glisse, glisse et va le rejoindre.

Un troisième escargot fait de même; puis un quatrième, puis un cinquième; puis, tous les escargots sortent de leur coquille, sortent une corne, deux cornes, regardent autour d'eux. Pas de grosse bête pour le manger! Pas de grosse main pour le prendre! Ils glissent, glissent en dehors du carton.

En voilà un qui va se promener sur la manche de Loulou, un autre sur son capuchon, un autre sur ses cheveux. En voilà un gros qui arrive sur son chapeau.

Loulou est bientôt tout couvert d'escargots qui glissent, glissent, sans faire de bruit, sur le dos, sur les manches, sur les cheveux, sur le chapeau, sur le capuchon. Ils cherchent des feuilles et des fleurs à manger. Mais ils n'en trouvent pas.

Loulou ne les voit pas. Il marche en chantant. Il est fier d'avoir ramassé beaucoup d'escargots pour faire le frito.

— Hé! marchand d'escargots! lui

soin. Ce qui me fait encore beaucoup plaisir, c'est votre joli cadeau que j'ai reçu il y a quelques jours. Je vous dis un beau gros merci du fond du coeur. Chère Mairaine, je vous aime bien gros, aussi gros que ma vraie marraine. — Je lis vos beaux contes, je cherche vos devinettes, ensuite je les raconte à mes petits frères tanants.

Marie-Anne LAZUE (17)

— Loulou entend, mais il ne comprend pas.
 — Hé! hé! hé! les escargots qui se promènent, dit un autre gamin.
 — Combien les escargots? crie un troisième.

— Les escargots vont le manger, crie un quatrième. Bientôt Loulou est suivi par une bande de gamins qui rient et s'amuse beaucoup. Loulou commence à s'impatience, mais il ne comprend pas pourquoi les gamins se moquent de lui.

Tout à coup, il aperçoit sur sa manche un gros escargot, puis un autre, puis encore un. Il tire son carton. Le carton est vide. Tous les escargots sont partis.

— Mes escargots! mes escargots! crie Loulou, et il se met à pleurer. Heureusement, il est arrivé à la maison.

Il se jette dans les bras de sa maman.
 — Mes... mes escargots sont partis!

La maman voit les escargots sur les habits de son Loulou. Elle les prend un à un et les met dans un pot.

Elle rit de tout son coeur. Loulou, lui, pleure tant qu'il peut.

— Mes... mes escargots! Maman le console. Tous les escargots sont là dans le pot. On pourra faire un bon frito. Loulou est consolé. Une autre fois, il fera attention et fermera bien son carton.

Les boîtes de conserves au Canada

L'industrie des conserves au Canada fournit un exemple des rapports utiles qui peuvent exister entre certaines entreprises. L'industrie des conserves, qui utilise principalement les fruits, les légumes, le lait, les viandes, et le poisson, est par elle-même une unité importante; elle forme également un adjectif à d'autres industries, notamment à celles des boîtes de fer-blanc, des caisses de bois, du papier et de l'imprimerie. Dans le rapport du recensement de la production des conserves alimentaires au Canada, publié par le bureau fédéral de la statistique et le ministère de l'Industrie et du Commerce, on fait également remarquer que le développement du commerce des conserves alimentaires a causé de grands changements dans les rapports qui existent entre les denrées alimentaires et les saisons. On peut aujourd'hui se procurer de nombreuses espèces de fruits et de légumes à toutes les époques de l'année. La saison des conserves commence en juin et se continue tout l'été et tout l'automne jusqu'en octobre; elle at-

teint son plus haut point en juillet, août et septembre. Les principales provinces qui font des conserves de fruits et de légumes sont le Québec, l'Ontario et la Colombie canadienne; les principaux fruits employés sont les pommes, les poires, les prunes, les pêches, les cerises, les raisins de Corinthe, les groseilles, les brulets, les framboises et les fraises, et en outre, en Colombie canadienne, l'abricot et la mûre Logan. Les légumes mis en conserves sont les tomates, les pois, le blé d'Inde, les fèves, les bettes, les carottes, les citrouilles, les courges, les épinards, et l'asperge. Tout en ayant ainsi à sa disposition des aliments sains et bon marché, le consommateur canadien jouit également de la protection que lui donnent les agents du ministère fédéral de l'Agriculture qui veillent à l'application des lois du Parlement et des règlements établis sous ces lois, touchant la fabrication et la vente de produits alimentaires purs au Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le coin vétérinaire

Nos abonnés qui le désirent peuvent nous adresser une question par semaine et notre expert en Médecine Vétérinaire se fera un devoir et un plaisir d'y répondre dans cette partie même. Nos ABONNÉS SEULS ont droit à ce service. Il faut absolument mentionner son nom et son adresse dans la lettre qu'on nous adressera. Les initiales ou un pseudonyme seuls apparaîtront dans nos colonnes.

LA GALE

La gale est une maladie de la peau qui cause beaucoup d'ennuis au propriétaire dont le troupeau en est infesté. Il est impossible de classer les différents parasites qui occasionnent cette maladie; il suffit pratiquement de la découvrir et d'en appliquer le remède. Le traitement étant appliqué au début, la maladie restera locale; elle progressera et deviendra rebelle surtout si les animaux sont enfermés en hiver.

Elle se montre sous forme de plaques croûteuses, des foyers grisâtres et non réguliers. Elle commence généralement par la nuque, le garrot et l'encolure; l'animal se gratte et la peau devient épaisse, plissée et perd ses poils.

Cette maladie est facile à guérir au début, surtout si l'on fait fondre les parties malades. Comme traitement, on se sert avec avantage d'une décoction de tabac, 32 grammes, une once dans une livre d'eau d'huile. La créoline, un dans trois d'eau, a aussi un bon effet. Il faut de dire que tout ce qui a été en contact avec l'animal contaminé, doit être soigneusement désinfecté.

Soufre sublimé, 2 lbs; chaux vive, 1 lb; eau, température du corps, 30 lbs.

Faites bouillir le tout pendant trois ou quatre heures et ajoutez la quantité d'eau évaporée. Appliquez une lotion deux fois le jour, avec une brosse ou, si possible, baignez

l'animal. Cette prescription étant bien suivie, l'animal guérit dans dix à quinze jours, sans chute de poils.

Le traitement est peut-être préventif, c'est-à-dire par l'application des règles de l'hygiène. Il faut admettre que les animaux bien logés, bien nourris et bien pansés souffrent très rarement de cette maladie. On évitera de se servir de tout ce qui aura été à l'usage des animaux atteints de cette maladie de peau. On devra ébouillanter toutes les brosses, étrilles, etc., qui auront été à l'usage de l'animal infecté, afin de détruire les parasites agents de la contagion.

TRAITEMENT: Une once de tabac par livre d'eau est assez efficace. Une pommade composée de soufre sublimé, une partie dans cinq parties de saindoux est aussi recommandable.

Si c'est un cheval, donnez à l'intérieur dix grains de poudre d'arsenic par jour, pendant vingt jours.

Il arrive quelquefois que le cultivateur confond une maladie de peau avec les poux. Dès que ce dernier aura découvert que ce sont bien ces petits insectes qui font souffrir son animal, l'huile de charbon pourra être employée avec succès. Le traitement le plus sûr est d'en éloigner la cause en pratiquant une désinfection complète des murs, plafonds, couvertures, etc., une ou deux fois par année.

teint son plus haut point en juillet, août et septembre. Les principales provinces qui font des conserves de fruits et de légumes sont le Québec, l'Ontario et la Colombie canadienne; les principaux fruits employés sont les pommes, les poires, les prunes, les pêches, les cerises, les raisins de Corinthe, les groseilles, les brulets, les framboises et les fraises, et en outre, en Colombie canadienne, l'abricot et la mûre Logan. Les légumes mis en conserves sont les tomates, les pois, le blé d'Inde, les fèves, les bettes, les carottes, les citrouilles, les courges, les épinards, et l'asperge. Tout en ayant ainsi à sa disposition des aliments sains et bon marché, le consommateur canadien jouit également de la protection que lui donnent les agents du ministère fédéral de l'Agriculture qui veillent à l'application des lois du Parlement et des règlements établis sous ces lois, touchant la fabrication et la vente de produits alimentaires purs au Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.

Le derme de la lard, dit le rapport de la Division de l'Entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture, attaque les matériaux des planches fibreuses, et ses dégâts sous ce rapport n'ont cessé d'augmenter dernièrement, à en juger par les plaintes reçues des différentes localités de l'Ouest du Canada.



Billet de Grande-Soeur

Le canot rouge

Sur la rivière tranquille et berceuse, il glissait lentement, le petit canot rouge. Aux plus belles heures du jour et du soir, songeuse, j'aimais le regarder passer...

GRANDE-SOEUR

Les nénuphars savent...

La scène se passe sur le lac des S... La nuit tombe sur un paysage tranquille. Deux nénuphars causent dans la brume du soir... à quelques pieds du rivage.

(A. D.)

La voix s'est tue, comme à regret. Pendant quelques instants le silence retombe sur le lac tranquille.

(A. D.)

Le dernier vers expira tendrement. Pour toute réponse elle tendit sa main et étincelait un diamant, et qu'il baisa longuement.

St-Raymond, 7 juin 1935.

BENJAMINE

Courrier des Abeilles

La Mare Tine. — J'aime être votre confidente... Il fait si bon posséder la grande confiance que vous m'accordez et de trouver dans les pages que vous m'écrivez l'écho d'un grand cœur et d'une âme altière!

Denise. — Le grand départ est-il effectué. C'est triste en effet, mais n'est-ce pas surtout grand, sublime et très beau? Quelle consolation! Bon courage! Bon espoir!

Virginie de la Loutre. — Quel plaisir pour moi de vous recevoir après cette longue absence, de vous recevoir heureuse surtout, car votre lettre semble dire que le bonheur illumine pleinement votre vie.

Brise des nuits. — Comme c'est gentil à vous de m'inviter ainsi et que de belles heures nous vivrions l'une près de l'autre! Mais tout ce travail que je dois remplir et cette distance à franchir! Voilà que c'est impossible! Je regrette mais... j'espère. Un autre été viendra qui me sera peut-être plus généreux.

Sans façon. — Les lettres doivent être adressées à Grande-Soeur, Napierville, Qué.—Le récit des beaux voyages, des vies larges et luxurieuses n'est pas ce qui me fascine davantage.

Luce Aimée. — Quelle surprise, vous retrouver! Mais, vous avez du plomb plein vos ailes, mon pauvre petit! Mais, vous revenez confiante à moi et tendrement affectueuse! Et je vous accueille à bras ouverts pour vous recevoir et vous retenir sur mon cœur aimant.

Oignons au vinaigre. — 6 livres d'oignons, 1 c. à t. de grains de poivre, 1 morceau de racine de gingembre, 3 pintes de vinaigre, 10 clous de girofle entiers.

Soyez à l'abri de l'épuisement... TONIFIEZ-VOUS. Quel que soit le travail que vous ayez à accomplir à la maison ou au dehors, il vous faut, madame, soutenir vos forces.

Pilules Rouges, partout ou par la poste: 50c la boîte ou 3, \$1.25.

Pilules Rouges. — Pour les Femmes Pâles et Faibles. C'est chimique FRANCO Américaine Ltee, 1570 rue St-Denis, Montréal.

Bourdonnements

La Mare Tine. — Un affectueux accueil vous attend ici. Venez par la plume me rendre visite. Merci DENISE

Lucette. — Aller au train de 2 h. 30 et ne rien voir, c'est amusant! Benjamin. — Des bons souvenirs que j'ai rapportés de ma vacance, je vous en dois une partie. Amitié et tendresse.

Madinette. — Aimer et être aimée comme vous le dites, c'est en effet bien doux... Je suis heureuse de l'attention que vous me portez. Revenez.

Cœur saignant. — Je viens à vous croyant que... vous m'accepterez?... MARIETTE

André. — Mon billet, c'est simplement une erreur. Je ne savais pas qu'il y avait un correspondant de ce pseudo. Je posais la question à un quelqu'un qui ne fait que lire le Bulletin. Je comprends que vous pouviez trouver étrange ce message. Mais vous reviez, j'espère?

Colombe aux ailes brisées. — J'accours à votre appel, petite colombe, et ça me fera plaisir de jaser avec vous. GENEVIEVE

Casimirienne. — J'ai entendu parler de vous par une de vos amies qui est aussi la mienne. Je vous souhaite une brève guérison. C'est si ennuyant d'être toujours malade. Espérance et amitié.

Reine sans ailes. — Reçu la lettre et les renseignements? J'attends une réponse.

Flots Bleus. — Moi non plus, je n'ai guère apprécié Maria Chapdelaine. Avez-vous déjà lu Petite Reine, joli livre par M. Marjany? PAQUERETTE DU TEMIS

Aurore Printanière. — Et la belle amie est-elle encore en villégiature? J'aurais bien de tous les charmes des vacances et quand la paix du soir s'étendra sur la terre, demandez à Pierrot de vous prêter sa plume pour m'écrire un mot...

Reine sans ailes. — Soyez bienvenue, gentille Abeille, venez me chanter la romance de votre cœur et toutes les pensées qui logent sous votre front que je devine tout jeune encore.

Pamela. — A vous mes dernières pensées de ce soir. LYS DU SACRE-COEUR

Petit bonbons. — C'est très bien de ne pas avoir peur de moi, car je ne suis pas malin et je serai content de faire entrer un petit bonbon de l'autre côté pour régaler les bourdons gourmands.

Flots Bleus. — Vous avez très bien deviné. Revenez-moi. SAINT PIERRE

A tous. — Nicole Desrochers, Roberval, Lac-St-Jean, désire se créer des relations épistolaires avec membres du rucher. Qui lui écrira? G. S.

Jocelyne. — Je reviens encore à la charge pour vous retracer dans les colonnes du rucher. Cette fois, est-ce que je pourrai réussir? Benjamin. — Pourriez-vous me dire si vous connaissez St-Casimir? A tous. — Voulez-vous, nous allons prouver notre reconnaissance à Grande Soeur? Pas de respect humain et que chaque abeille et bourdon envoie à l'adresse de notre reine son merci pour ce qu'elle fait pour nous. En effet, qui parmi nous n'a pas bénéficié de ses conseils motivés par l'expérience acquise au service de la tendre Jeunesse? Jacasse. — Ou êtes-vous donc, vous ne jaccassez plus? C'était si gai de vous lire! LA MARE TINE

La Mare Tine. — Ne devinez pas le caractère par le pseudo car vous pouvez vous tromper. Je ne sais si vous avez raison, ne nous connaissant pas nous-mêmes, pas vrai? Vous, vous semblez courageux et fort par le cœur pour atteindre le but marqué dans votre vie. Est-ce vrai? Venus de Milo. — Le comble du bonheur, l'avons-nous sur la terre? Je ne crois pas, il est toujours bon d'y goûter de temps en temps, surtout en société. Vous pourrez l'expédier à l'adresse que voici: Casier postal 20, Notre-Dame du Nord, Témiscamingue. PAQUERETTE DU TEMIS

Mariette. — Je réponds à votre bonjour par un gracieux sourire. Et vous reviez, petite Mariette? Je vous connais un peu. Princesse Inconnue. — Vous êtes donc de St-Ubal, gentille Princesse? Me connaissez-vous, je suis de St-Casimir j'ai des parents dans votre paroisse. Fleurdale, Luce Aimée, Charmaine. — Que faites-vous qu'on ne vous voit plus à la page? Vite, j'ai hâte de vous lire. A chacun un affectueux bonjour du petit ami. ANDRE

Le connaisseur choisira toujours le thé "Salada" Mélange Orange Pekoe.

THE SALADA

Solution du Problème No 14

Reine Marguerite. — Certes, je n'oublierai pas cette randonnée en taxi. A vous chère amie et au chauffeur qui nous conduisit ce soir-là, j'envoie une grosse gerbe d'amitié. Princesse Inconnue. — Après un tel accueil, je me demande s'il n'y a pas moyen de se mieux connaître; tel est mon désir et vous, princesse charmante? Borromée. — Avez-vous changé de secrétaire? MARIETTE

Flots Bleus. — Dans les flots bleus, Touchant mystère J'ai vu les cieux Prés de la terre.

Jouvencau. — Vraiment, j'en suis heureuse. Dites-moi vos sujets favoris. Lucette. — Toute gentille, ma mie, vos bons propos ensoleillent ma solitude. Revenez-moi. Paquerette du Temis. — Etes-vous de mon pays? Si oui, suivez le parcours de La Loutre qui se déverse dans le lac Témis et arrêtez-vous à ma porte. VIRGINIE DE LA LOUTRE

Ce problème de mots croisés nous est fourni par M. Léo ROBERT, dont les recueils de mots croisés sont en vente chez Grand Frères Ltée, 54 ouest, rue Notre-Dame, Montréal.

NOS GAGNANTS

Problème no 14, paru le 29 août

- 1.—L'abbé C.-H. Garneau, St-Ludger, comté Frontenac. 2.—Emile Schmitt, St-Prime, comté Roberval. 3.—Laurent Sicotte, 1842 Beaudry, Montréal, P.Q.

Chacun de ces gagnants reçoit une piastre (\$1.00) par retour du courrier. Félicitations et bonne chance aux autres concurrents pour les problèmes subséquents. LE COMITE

Notre concours hebdomadaire de mots croisés

REGLEMENTS

- 1.—Il faut être abonné au Bulletin des agriculteurs pour avoir droit aux récompenses; 2.—Les résultats nous parviennent après le deuxième mardi matin, ne seront pas valables; 3.—Ecrire les mots en CAPITALS et indiquer le numéro du problème; 4.—La plupart des définitions sont celles du Petit Larousse Illustré; 5.—Le personnel de notre Journal n'a aucun droit de participer à ces concours; 6.—Nous donnons chaque semaine TROIS prix de UN dollar (\$1.00) chacun; 7.—Ces prix seront tirés au sort parmi les réponses justes reçues chaque semaine; 8.—Ecrire bien lisiblement ses noms et adresse au long, avec Route Rurale, si tel est le cas; 9.—Joindre à l'envoi de la solution LA BANDE D'ADRESSE qui porte votre nom. Important! 10.—Adresser bien lisiblement à LE BULLETIN DES AGRICULTEURS, 1010, rue Sainte-Catherine est, Montréal, P. Q., Mots Croisés

Toutes les bonnes réponses ne pouvant être primées, nous lançons un concours trimestriel. Tous les noms des concurrents heureux pendant les treize semaines du Concours (3 mois) seront placés ensemble et l'on procédera ensuite à un tirage au sort sous les auspices de personnes dont nous vous ferons connaître les noms en temps et lieu. Liste des prix qui seront décernés dans l'édition du 4 décembre 1935: 1er: un DIX piastres; 2e, un CINQ piastres; 3e, 4e, 5e, un DEUX piastres; 6e, 7e, 8e, 9e, UNE piastre. Nous souhaitons bonne chance à tous. LE COMITE

Grid for crossword puzzle problem No 16, with numbers 1-12 indicating starting positions.

Problème No 16

PROBLEME NUMERO 16 VERTICALEMENT

- 1. Tumeur molle qui se développe au jarret du cheval — Howie Morenz. 2. Vieux mot—Métaphysicien français (1766-1824) — Recueil de bons mots. 3. Etat de repos du moulin—Pronom — Port de la colonie française de la Côte des Somalis. 4. Se dit des fleurs chez lesquelles le nombre des étamines est différent des pétales. 5. Espace de temps —Préposition latine. 6. Disque de métal dont on tire des vibrations — Qualité de ce qui est aigu. 7. Nom de diverses maladies caractérisées par une sueur abondante — Dont l'effet ne se produit que progressivement. 8. Pronom — Note de musique. 9. Caractère de ce qui est conforme à la doctrine des disciples de Jésus-Christ. 10. Personne extrêmement sottise. — Voiture fermée, à quatre roues — Portion. 11. Officier turc — Magicienne de la Fable qui joue un grand rôle dans l'Odyssée d'Homère — Pronom. 12. Pronom — Ouvrier qui travaille à couper le bois.

Soyez à l'abri de l'épuisement...

TONIFIEZ-VOUS

Quel que soit le travail que vous ayez à accomplir à la maison ou au dehors, il vous faut, madame, soutenir vos forces. PILULES ROUGES, qui se recommandent dans les cas de: pâleur, faiblesse, manque d'appétit, fatigues, douleurs de dos, de reins, périodes douloureuses, irrégularités, troubles internes essentiellement féminins (symptômes ou conséquences de l'ANEMIE).

DE BONNES CONSERVES POUR L'HIVER...

LA SEMENCE SUPERIEURE INC.

410 PLACE JACQUES CARTIER

Tél. HARBOUR 2770

MONTREAL

Nous avons tout ce qu'il faut pour la mise en conserve.
SERTISSEUSES et STÉRILISATEURS "La Belle Jardinière", également petites sertisseuses à la main ou à pouvoir. Etiquettes lithographiées pour tous produits.
Boîtes de conserve de toutes grandeurs "American Can" et autres marques connues à des prix défiant toute concurrence. Demandez nos prix avant d'acheter, nous vous ferons économiser de l'argent.
Liste de prix sur demande.
Prix spéciaux pour quantité.

L'Industrie des Conserve en Progrès dans le Québec

Fabrication industrielle et fabrication domestique —
Nécessité de l'achat chez nous intense

Qui dit "conserves" dit "prévoyance"...

On entend par conserve des substances alimentaires — légumes, fruits, etc., — préparés à l'aide de divers procédés en vue de leur consommation plus ou moins lointaine.

Cette pratique permet l'utilisation dans l'alimentation de produits agricoles à leur état naturel ou presque durant la période de non-production. Elle favorise également la culture de ces mêmes produits sur une échelle supérieure à celle de la consommation immédiate. Sous le premier rapport, elle sert les fins de l'alimentation hygiénique dans laquelle les légumes et les fruits jouent un grand rôle, et sous le second, elle sert les intérêts des producteurs qui peuvent développer leurs jardins potagers et leurs vergers sans avoir à redouter des pertes du fait d'une production dépassant la demande immédiate du marché.



L'Honorable J.-Adélar Godbout
Ministre de l'Agriculture

C'est donc une industrie des plus propres à promouvoir l'expansion agricole, à assurer à la ferme des revenus plus considérables — la plupart du temps à peu de frais — et à occuper utilement et sans grands risques nombre de bras dans chaque foyer rural.

Reconnaissant la nécessité de cette industrie, le gouvernement de la province de Québec, par l'intermédiaire de la Section des Conserve Alimentaires, l'une des principales du Service de l'Horticulture, s'est préoccupé de la développer sur une base méthodique et scientifique, de sorte qu'aujourd'hui elle est une source de revenus fort appréciables pour la ferme de même qu'un excellent agent de la circulation de l'argent entre les producteurs et les consommateurs, en passant par l'opérateur du coin.

Elle assure également des salaires représentant annuellement un total variant de \$600,000 à \$700,000, aux ouvriers employés dans les quelque soixante établissements de conserve qui fonctionnent en cette province et mettent sur le marché ce que l'on est convenu d'appeler les "conserves industrielles" par opposition avec les "conserves domestiques" fabriquées sur la ferme.

Le capital investi dans ces établissements est d'environ \$4,600,000, la valeur des matières premières qu'ils emploient dépasse annuellement \$3,000,000, et celle des conserve qu'ils fabriquent se chiffre dans les \$4,700,000. A eux seuls ces chiffres justifient l'intérêt que porte à cette industrie le ministère de l'Agriculture de Québec.

Mais il est une autre branche de la même industrie qui mérite non moins la considération des autorités agricoles. Nous voulons parler de la fabrication des conserve sur la ferme, soit pour consommation domestique, soit pour le marché. Cette petite industrie tend également à se développer d'année en année. Nos fermiers en comprennent l'importance et elles apprécient de plus en plus l'économie que représente pour la ferme la mise en conserve de



Monsieur J.-Antonio Grenier
Sous-ministre de l'Agriculture

légumes, de fruits, etc., que la famille consommera au cours de l'hiver et du printemps. On ne compte plus aujourd'hui les fermes parfaitement outillées pour la préparation de conserve domestiques de choix.

Les cultivateurs peuvent aussi fabriquer des conserve pour le marché, après qu'un permis à cet effet leur a été délivré par le ministère de l'Agriculture. Ce permis — il en est accordé environ 1,400 chaque année — n'est délivré qu'après que les intéressés ont satisfait à des conditions d'hygiène et d'installation rigoureuses, ce qui garantit la qualité et la propreté de leurs produits. Cette fabrication sur la ferme grossit annuellement la production des grands établissements et assure l'approvisionnement plus considérable des marchés, en même temps qu'un revenu additionnel à l'exploitant.

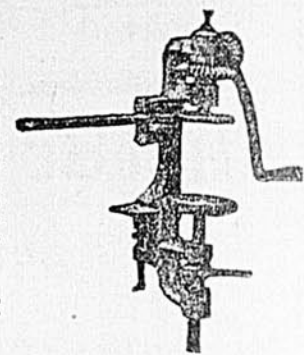
Le public québécois a donc intérêt à encourager cette industrie de chez nous parce qu'elle est apte à améliorer dans une large proportion la position du cultivateur, à lui procurer de l'argent qu'il retournera ensuite à la ville par les voies commerciales ordinaires, sous forme d'achat de commodités que la ferme ne produit pas.

On peut affirmer que nos conserve obtiennent de plus en plus la faveur des consommateurs, et le jour où les citoyens réaliseront pleinement l'importance, l'indispensabilité du principe de l'achat chez nous, principalement dans le domaine des produits de la terre, notre province aura fait un grand pas dans la voie du relèvement économique et de l'amélioration du sort de notre belle et courageuse classe agricole.

1935 SEPTEMBRE 1935						
DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	~	~	~	~

Sertisseuse DERY

Machine forte, construite spécialement pour les besoins de la famille et pour le marché local. Sa capacité à l'heure est plus grande que toute autre de même force. Matériel de la plus haute qualité. Opération facile, tout le mécanisme à la portée de la main, levier des rouleaux changeable sans ajustement. Rebordeur fourni avec la machine pour se servir des mêmes boîtes, sans dévisser. Travail propre garanti pour boîtes 2, 2½ et 4.



PHIX SPECIAL: \$11.50
Absolument garantie ou argent remis.
Nous vendons aussi les sertisseuses APEN, MODERNE et PERFECTION, ces deux dernières avec manivelle ou à pouvoir.
Demandez notre catalogue.

HECTOR L. DERY Limitée
32 EST. RUE NOTRE-DAME — MONTREAL, P.Q.

Tél. HA. 5821

439 rue Bonsecours

HOME CANNING REG'D

Nous vendons des Sertisseuses, Stérilisateur, Boîtes en fer-blanc, Etiquettes, Conserve Domestiques, etc., etc.

Communiquiez avec nous avant d'opérer aucun achat; vous obtiendrez des renseignements précieux qui vous permettront des économies substantielles.

Si vous ne pouvez vendre facilement vos "conserves", confiez-les-nous; nous en disposerons pour vous au prix du marché.

Nous vous enverrons avec plaisir SUR DEMANDE nos listes de prix

"A VOTRE SERVICE POUR VOTRE SUCCES"
Etablie en 1918.

LES SERTISSEUSES

Manufacturées par

Victory Tool Co.

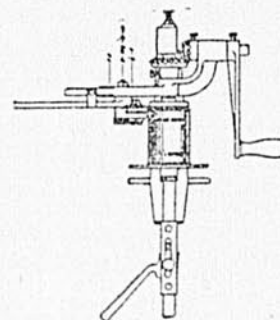
Jos. MATHIEU, prop.

Donnent toujours entière satisfaction.
Demandez-les chez nos agents locaux s'il y a lieu

ou écrivez pour notre catalogue à

VICTORY TOOL CO.

250 Rose-de-Lima — Montréal



Avec les compliments
d'un ami de toujours
du "Bulletin des
Agriculteurs"

Avec les compliments
des membres du Bureau
de Direction de l'Association
des Fabricants
de Conserve de la Province
de Québec.

Pour Meilleurs Résultats--
Employez les Produits
et le service de

THE WHITTALL CAN CO. Ltd

2600 rue Mullins, Montréal, P.Q.

Etablis dans la province de Québec depuis 50 ans

Manufacturiers de boîtes sanitaires.
Chaudières pour le miel.
Bidons pour sirop d'érable et tous les autres genres de récipients.

MANUFACTURÉS PAR UNE COMPAGNIE CANADIENNE EMPLOYANT LA MAIN-D'OEUVRE CANADIENNE

Les avis et l'aide de nos experts techniciens sont à votre disposition en tous temps pour résoudre vos troubles et difficultés.

Expéditions faites promptement —
service non surpassé.

Voyez notre agent le plus rapproché.

- | | |
|--------------------|----------------------|
| Caillé et Frère | St-Félix de Kingsey |
| Philibert Chicoine | Ste-Rosalie |
| J.-E. Cloutier | Ste-Rose |
| Théo. Corbeil | St-André Avellan |
| O. Fournier | St-Charles |
| Antonio Goyette | Ste-Martine |
| M. Grégoire | St-Jude |
| Adélar Soucy | St-Ludger |
| Jos. Surprenant | St-Jacques le Mineur |
| D. Ferland | Sorel |
| W. Chaput | St-Pie |
| A. Goulet | Bourget, Ont. |

C.-N. MOISAN,
Président.

J.-A. MOISAN,
Vice-président.

STANDARD PAPER BOX LIMITED

Caisses à emballage en carton gaufré "Corrugated" pour conserve en boîtes.

6240 Ave. du Parc
DOLLARD 2401
MONTREAL

T.-A. MOISAN
Secrétaire.

S.-H. MOISAN,
Trésorier.

La publication de cette page a été rendue possible grâce à la coopération des firmes importantes dont les noms apparaissent ici.

Le Bulletin des Agriculteurs MONTREAL

"L'hebdomadaire agricole du Québec qui donne des résultats à l'annonneur".